

AFTI
La dynamique du post-marché



RAPPORT
ANNUEL
2021



SOMMAIRE

ÉDITORIAL	p4-5
Pierre JOND : l'année 2021...	
ENTRETIEN	p6-7
Stéphanie SAINT PÉ	
ENTRETIEN	p8-9
Euroclear	
ENTRETIEN	p10-11
LCH Clearnet	
ENTRETIEN	p12-15
Euronext	
ÉVÉNEMENTS	p16-17
PUBLICATIONS	p18-23
SITE INTERNET	p23
INDICATEURS CLÉS	p24
CONSULTATIONS	p25
CONSEIL D'ADMINISTRATION	p26-27
GROUPES DE TRAVAIL ET OBSERVATOIRES	p28-51
MEMBRES DE L'AFTI	p52-53
GLOSSAIRE	p54-55

É D I T O

Chers membres de l'AFTI

C'est la première fois que je rédige l'éditorial du rapport annuel de notre association mais, rassurez-vous, je n'ai pas le vertige de la feuille blanche... Bien au contraire car cette année 2021 a été particulièrement bien remplie.



Pierre JOND
Président de l'AFTI
BNP PARIBAS SECURITIES
SERVICES

Cet éditorial ne pourra qu'être injuste envers l'engagement de nos membres dans les groupes de travail, envers leurs efforts considérables pour analyser et faire avancer nos meilleures pratiques et plus largement envers leur contribution souvent invisible pour un post-marché résilient, efficace et moderne. Je ne pourrai malheureusement pas citer tous ces travaux mais vous enjoins donc à lire attentivement les rapports de nos groupes et ce sera une bonne façon de reconnaître et d'apprécier leur travail. Merci à eux !

Après une année 2020 passablement agitée, la COVID fait maintenant partie de notre univers et nous avons appris, vaccin après vaccin et mutation après mutation, à vivre avec ce virus. Cette nouvelle normalité n'a pas empêché l'AFTI de mener des travaux courant 2021 sur le retour d'expérience pour le post-marché en France de cette pandémie. Les enseignements sont bien sûr multiples mais le principal a été la formidable capacité d'adaptation de notre industrie et de la résilience des équipes qui la compose. La « chasse au papier » a été renouvelée, le papier, qui apparaissait auparavant comme une source d'inefficacité est devenu de plus synonyme de risque. Des travaux ont été menés notamment avec l'administration fiscale afin de digitaliser les échanges et la signature digitale est aujourd'hui tellement rentrée dans les habitudes de travail que l'on peut se demander comment nous faisons auparavant. Les travaux conjoints avec l'Association Française de la Gestion

ont aussi permis de faire évoluer deux éléments de fragilité en temps de crise. Une première *market practice* a entériné le passage à une validation implicite des valeurs liquidatives par les gérants ce qui gagne un temps précieux dans les processus comptables. Une deuxième *practice* est aussi venue encadrer le recalcul des valeurs liquidatives en l'absence de motif impérieux.

L'agitation des marchés de 2020 a d'autre part souligné l'impérieuse nécessité pour le régulateur de disposer d'une panoplie d'outils permettant de réguler les rachats de parts de fonds lors de crises pouvant impacter la liquidité des fonds. Ces dispositifs étant essentiellement déjà prévus dans les textes législatifs, l'enjeu se situe plus en leur adoption par le marché et dans notre capacité à nous assurer que les flux opérationnels soient efficaces et robustes. Une consultation a permis ainsi un déploiement fluide de ces dispositifs.

Les épargnants, forts d'une épargne de précaution importante, ont retrouvé le chemin de la bourse. Ils recherchent également plus de rendement par la diversification de leurs placements. Le support privilégié de ces investissements reste l'enveloppe fiscale du Plan d'Épargne en Actions (PEA). Ce produit, au fonctionnement très encadré dans l'intérêt du client, fait l'objet de toute l'attention des teneurs de comptes conservateurs. Ces derniers en facilitent notamment le transfert entre établissements bancaires dans lesquels se développe également l'accueil de titres non cotés, autre tendance forte du développement de l'épargne.

L'actualité réglementaire a été marquée, quant à elle, par l'entrée en vigueur de la Shareholders Right Directive 2 (« SRD2 »). Une dimension importante de SRD2 est centrée sur la digitalisation des annonces des assemblées générales ainsi que des votes envoyés aux centralisateurs (et selon la plaisanterie bien connue, digitalisation ne veut pas dire envoyer un courriel !). La présence de

nos prédécesseurs à l'AFTI de lancer Votaccess, il y a maintenant une dizaine d'années, s'est trouvée pleinement validée et a permis à la place de Paris d'aborder SRD2 avec une infrastructure moderne et rodée. Les circuits d'identification des actionnaires sont aussi profondément revus et se mettent en place avec un certain nombre de complexités autour de la profondeur des réponses ainsi que des schémas techniques des intermédiaires.

CSDR (Central Securities Depository Regulation), et notamment l'introduction du régime des pénalités (pouvant se transformer en buy-ins) lors de la défaillance du dénouement d'une opération, a été l'objet de nombreux travaux des membres de l'AFTI. L'industrie a réussi à convaincre les régulateurs européens de la grande complexité du mécanisme de buy-ins pour un effet que nous pensions illusoire et coûteux, ce mécanisme ayant été finalement écarté de l'application de CSDR. Le traitement fiscal des pénalités a pu être éclairci après un dialogue constructif et fructueux avec les autorités fiscales françaises.

La grande transformation de notre société vers un monde plus durable avec une prise en compte généralisée des critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (« ESG ») est bien entendu aussi d'application dans le monde du post-marché. L'application des critères ESG dans le monde de la gestion « percole » directement dans nos travaux avec notamment un sujet autour de l'accès à de nouvelles données ainsi que sur la définition du périmètre d'intervention sur la banque dépositaire. Nous avons lancé un nouveau forum multidisciplinaire qui rassemble des représentants de tout notre champ d'intervention.

Votre association est aussi résolument tournée vers l'avenir et notre équipe Innovation s'implique énergiquement dans les projets de Blockchain ainsi que dans l'agenda législatif très dense sur les crypto-actifs. La Place de Paris peut s'enorgueillir de disposer depuis cette

année de RegistrAccess qui permet de basculer sur une Blockchain l'enregistrement des transactions sur des actions non-cotées (les Ordres De Mouvement plus connus sous leur sigle « ODM »). Cette solution novatrice portée par la société SLIB et l'AFTI règle une vieille douleur de la place sur les processus très manuels relatifs aux ODM.

L'AFTI a aussi continué d'assumer sa fonction de pédagogie sur le post-marché au travers de partenariats très vivaces avec 6 universités. Nous avons aussi tenu de nombreuses conférences afin de maintenir un dialogue entre nos membres et plus généralement avec tous ceux qui s'intéressent au post-marché. Le distanciel nous procure une grande souplesse pour l'organisation de ces événements que nous panacherons toutefois à l'avenir avec quelques événements auxquels nous inviterons nos membres à se rendre physiquement.

Votre Déléguée Générale et votre Président ont aussi maintenu un dialogue régulier avec l'AMF et le Trésor ainsi qu'avec des associations de la place avec lesquelles nous partageons l'écosystème de la Place de Paris. Le dialogue est toujours intéressant et riche d'un angle de vue différent sur nos sujets.

Cette année nous avons choisi de centrer ce rapport annuel sur les Infrastructures de marché. Vous y trouverez sous la plume d'Euroclear, d'Euronext et de LCH Clearnet des entretiens qui vous permettront de mieux appréhender les profondes mutations en cours dans notre industrie.

Merci de votre soutien,

Pierre Jond
Président de l'AFTI

Le sens de l'AFTI

L'AFTI est l'Association Française des Professionnels des Titres. Créée en 1990, elle est forte de plus de trente ans d'existence ! Aujourd'hui, elle représente les métiers du post-marché : les infrastructures de Place, les teneurs de comptes conservateurs, les administrateurs de fonds, les dépositaires, les traitements des données et les services aux émetteurs, notamment. Au-delà de fédérer ces métiers, elle accompagne et défend les professionnels de ce secteur. Les missions des acteurs du post-marché sont d'assurer à la fois la bonne fin des transactions financières, mais également tous les services rendus aux émetteurs et aux investisseurs. L'AFTI a toujours suivi l'évolution des marchés financiers dans lesquels elle est largement impliquée. La représentativité des métiers a évolué, et elle s'est élargie... Aujourd'hui, l'AFTI se positionne résolument dans les courants d'innovation et de finance verte des années à venir...

L'AFTI A POUR OBJECTIF INITIAL DE RÉUNIR LES GRANDS ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS. AUJOURD'HUI QUELLES SONT LES MISSIONS DE L'AFTI ?

L'AFTI ne représente pas uniquement la mission de contrôle du respect des ratios dans le domaine de la gestion de fonds d'investissement confiée à des dépositaires.

Même si, il y a dix ans, la rédaction de la grande réforme de la gestion du passif dans le règlement de l'AMF a eu lieu grâce à la collaboration entre l'AFTI, l'AFG et l'AMF, il est nécessaire de se rappeler que l'AFTI existe depuis 1990. Elle doit donc suivre les transformations de notre siècle, et devenir une entité moderne. Depuis l'apparition de la Blockchain en 2008, la finance a évolué vers le 2.0.

L'AFTI a pour mission de défendre l'intérêt de ses adhérents et de promouvoir



Stéphanie SAINT PÉ
AFTI
Déléguée générale

de bonnes pratiques de Place dans le cadre des métiers qu'elle représente. Comme l'explique Pierre Jond, son Président, il s'agit de mettre collectivement l'ensemble des expertises afin d'aider les métiers dans leur globalité. Et ses membres suivent cet alignement ! De ce fait, l'AFTI est forte comme un seul homme ou comme une seule femme !

Nous avons défini une règle simple et efficace, celle du consensus entre nos membres. Aucune décision n'est prise sans ce consensus intrinsèque à l'AFTI. Il guide notre association, et il sert de base à nos ressources comme nos réponses à consultations tant françaises qu'européennes, nos papiers de position, nos conférences, nos publications et nos partenariats. Le Président de l'AFTI prend les grandes décisions stratégiques. La Déléguée générale, quant à elle, joue le rôle de « chef d'orchestre » de la production de l'AFTI. Si nous défendons le consensus des métiers des titres, notre rôle est aussi d'assurer la fluidité des relations entre nos membres et les autorités. Cela signifie de faire passer

les messages entre nos adhérents et ces mêmes autorités.

L'AFTI dispose d'une grande activité événementielle, une mission importante est de la faire connaître, sous le contrôle de notre Président.

À titre d'exemple, parmi les activités proposées aux membres, nos conférences sont très suivies. Leur fréquence a été rationalisée afin de suivre au plus près la vie des marchés. Une conférence thématique par mois est désormais proposée avec cette volonté de faire avancer nos métiers !

L'AFTI EST UNE ASSOCIATION PROFESSIONNELLE RÉGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901, ELLE REGROUPE DES MEMBRES QUI DISPOSENT DE SERVICES À FORTE VALEUR AJOUTÉE...

L'AFTI représente un grand nombre de métiers du post-marché. Le post-marché : c'est tout ce qui se passe, une fois qu'une transaction a eu lieu, qu'elle soit sur le marché ou hors le marché. Il s'agit bien de la bonne fin de la transaction. À ce titre, le post-marché est le maillon central de la chaîne des titres. Et l'on peut dire que l'AFTI représente une chaîne de valeurs. Les métiers du post-marché : ce sont les métiers des infrastructures de Place, des dépositaires, du service aux émetteurs, de la prestation de services d'investissement.

Nos membres sont des tiers de confiance. La Banque de France, l'OCBF... sont adhérents de l'AFTI. Nos membres contribuent à nos événements, ils s'y consacrent avec un grand professionnalisme et une forte implication !

En tant que juriste et avocate de formation, le droit structure la pensée, il permet aussi de créer un arbre de décisions. Le sens de la transversalité, le côté opérationnel et la connaissance technique des dossiers ont créé une crédibilité auprès des membres tout autant que des

autorités françaises et européennes, notamment via le relais de l'ETDF (European Trustees and Depositories Forum).

AU-DELÀ DE SES MEMBRES, L'AFTI EST-ELLE ENRICHIE PAR UN ÉCOSYSTÈME DE PARTENAIRES ACTIFS ?

L'AFTI organise de nombreux événements avec des partenaires. Et de façon régulière avec la FBF, Europlace, l'AMAFI, l'ANSA, l'AFEP, l'AFG, l'ADAN et Finance Innovation notamment. Ces événements peuvent passer par du sponsoring, de la co-organisation, ou de l'échange de visibilité avec la Revue Banque ou l'AGEFI à titre d'exemples. L'AMAFI qui est l'association représentative des acteurs de marchés financiers installés en France est administrateur de l'AFTI.

Nous venons également de conclure un partenariat avec l'ADAN qui est l'association des actifs numériques.

L'AFTI prône des valeurs de patrimoine représentées par les anciens. Nos métiers sont très techniques, et en termes de formation, leurs savoirs sont essentiels pour les jeunes. L'AFTI est un interlocuteur professionnel dans le domaine de l'enseignement. Et nos experts proposent des cours pour les universités avec lesquelles nous avons tissé des partenariats.

Tous les acteurs de la Place le confirment, nous accordons une grande importance à la formation professionnelle et universitaire.

DANS UN MONDE EN CONSTANTE ÉVOLUTION, COMMENT POSITIONNEZ-VOUS LES PRIORITÉS DE L'AFTI À COURT TERME ? AVEC QUELLES AMBITIONS ?

Je dirais à travers la modernisation de façon générale.

À titre d'exemple, l'AFTI a élaboré récemment un cahier des charges de bonnes pratiques financé par un tour de table

des acteurs afin de digitaliser les ordres de mouvement (ODM) via un opérateur informatique. La société SLIB a été retenue pour réaliser et opérer Registracess[®], une plateforme utilisant la technologie Blockchain/DLT. Une technologie qui est fonctionnelle depuis le 1^{er} janvier ! Ensuite, la Finance verte est un sujet majeur pour nous, avec la nouvelle réglementation dite SFDR « Sustainable Finance Disclosures Regulation » émanant de la Commission européenne, dont l'application est prévue en janvier 2023. Il nous faudra être précis, et faire connaître les métiers du post-marché dans cet environnement déjà pré-structuré par le règlement européen dit « Taxonomie ». Les réseaux sociaux s'inscrivent également dans notre stratégie de communication à travers notre page LinkedIn, et notre chaîne YouTube qui mémorise déjà le savoir (la compétence et l'expérience) de nos aînés à destination de notre public de jeunes, étudiants et professionnels. Ces adaptations au monde d'aujourd'hui nous offrent une meilleure visibilité, elles s'inscrivent dans notre volonté d'être une force de proposition non seulement en France mais également au niveau européen et international.

Stéphanie SAINT PÉ
Déléguée générale



Entretien avec EUROCLEAR

La crise sanitaire a confirmé la résilience des infrastructures de marché, et le bilan 2021 pour le groupe Euroclear témoigne de nouveaux records en termes d'activité. Avec plus de 10 trillions d'encours en conservation sur un total de plus de 37 trillions pour l'ensemble du groupe Euroclear, ESES est devenu le 1er CSD en Europe à atteindre ce seuil d'activité symbolique, reflétant la bonne santé des activités de marché de nos clients. La volonté du groupe Euroclear de toujours mieux servir et accompagner nos clients dans leur développement s'est traduite par le lancement de nouveaux services, une action résolue vers l'innovation et l'élargissement de notre offre, notamment par l'acquisition du groupe de distribution de fonds MFEX. Une année pleine de contraste, entre crise sanitaire et dynamisme de nos marchés, mais aussi pleine d'espoir avec la perspective d'une sortie de crise au cours de laquelle la finance digitale et la finance durable sont désormais placées au cœur de notre stratégie de développement en tant qu'infrastructure de marchés au service de la Place et de nos utilisateurs.

UNE IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES SIMPLIFIÉE

LE LANCEMENT DU TPI 2.0 : INVESTOR INSIGHT

Avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement SRD2, les CSD ESES ont lancé un nouveau service d'identification des actionnaires appelé InvestorInsight™. Ce nouveau service de transparence, que l'on peut assimiler à une version plus moderne du service TPI, offre de nouvelles opportunités pour les émetteurs afin d'améliorer leur gouvernance d'entreprise et leur engagement auprès de leur base d'investisseurs. InvestorInsight™ est un service basé sur le cloud qui permet aux émetteurs, via une solution web conviviale, de gérer leurs demandes d'identification des actionnaires

et de recevoir une vue quasi-complète de l'actionnariat en seulement quelques jours. Euroclear se félicite de l'étroite collaboration avec l'ensemble des marchés ESES ayant permis un lancement du service malgré un niveau de complexité élevé. Avec près de 1000 intermédiaires connectés à InvestorInsight™ dans plus de 130 pays, le service propose d'ores et déjà une couverture allant jusqu'à plus de 95% des actionnaires sur les demandes des émetteurs d'actions. Avec ce service offert par Euroclear et grâce à la loi française qui a étendu le droit d'identification des investisseurs à l'ensemble des instruments financiers, la Place de Paris disposent d'un outil moderne et conforme au nouveau règlement SDR2 pour répondre aux besoins des émetteurs, qu'ils soient émetteurs d'actions, de fonds ou d'obligations. Et c'est une étape importante dans la promotion d'une communication toujours plus directe et efficace entre les émetteurs et leurs investisseurs.

OPÉRATIONS SUR TITRE

LA NOUVELLE PLATE-FORME BANCS

2021 a marqué également l'aboutissement de notre ambitieux programme de modernisation de la gestion des opérations sur titre (OST) démarré en 2018 et mené en collaboration avec l'AFTI. L'ensemble des OST, qu'elles soient obligatoires ou optionnelles sur l'ensemble des valeurs admises à nos opérations, sont désormais traitées sur notre plateforme BanCS. Nos clients peuvent désormais bénéficier d'une couverture totale de leur activité, d'une meilleure automatisation des traitements réduisant les risques opérationnels et de l'utilisation de messages standardisés mis en conformité avec les standards de marché européens. Cette dernière échéance s'est accompagnée du déploiement de notre nouvelle interface de communication Easyway pour la gestion des OST. À l'heure de la digitalisation de la finance, Easyway offre une nouvelle expérience utilisateur avec de nouveaux écrans et nouvelles fonctionnalités facilitant le monitoring de l'activité. Au-delà des bénéfices

immédiats pour nos clients, ces évolutions en matière de gestion des OST faciliteront la préparation des prochaines étapes avec notamment la mise en œuvre des messages ISO 20022 et du projet ECMS de la Banque Centrale Européenne.

NOUVELLES TECHNOLOGIES, NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

MFEX BY EUROCLEAR

Pour le groupe Euroclear, l'année 2021 restera marquée par l'acquisition du groupe MFEX, l'une des principales plateformes mondiales de distribution de fonds. La combinaison de la plateforme de distribution innovante de MFEX avec l'expertise des opérations post-négociation FundSettle a pour objectif de créer une offre attractive pour les distributeurs et les sociétés de gestion de fonds dans le monde entier. Confrontées à des niveaux croissants de complexité et de coûts, les sociétés de gestion ont besoin de solutions efficaces pour accéder à un vaste réseau d'investisseurs finaux sur un marché fragmenté. FundSettle rationalise déjà les processus de back-office en offrant un point d'accès unique pour la gestion des ordres, le règlement et la gestion des actifs. Avec cette transaction, Euroclear souhaite proposer une nouvelle "utility" de premier plan pour la distribution des fonds sur l'ensemble des continents. Les actifs sous administration de MFEX s'élèvent à plus de 320 milliards d'euros provenant de plus de 350 clients institutionnels actifs sur plus de 80 000 fonds de plus de 960 sociétés de fonds dans le monde. Ajouté aux quelques 2,5 trillions d'euros d'encours en Euroclear, la nouvelle marque MFEX by Euroclear offre un levier considérable pour les sociétés de gestion en recherche de solutions innovantes et de croissance à l'international.

GREENOMY : LA FINANCE DURABLE

Avec la crise sanitaire du COVID 19, la finance durable et responsable s'impose comme une priorité absolue à tous les acteurs de notre industrie. Au-delà des mots



Brigitte DAURELLE
EUROCLEAR

Guillaume ELIET
EUROCLEAR

et des intentions, le temps est désormais à l'action. Euroclear a eu le plaisir d'annoncer en septembre 2021 un investissement stratégique dans Greenomy, une plateforme technologique de finance durable basée en Belgique qui aide les entreprises, les établissements de crédit et les gestionnaires d'actifs à se conformer à la nouvelle législation européenne sur la finance durable en numérisant le processus de collecte et de reporting des données. La société fournit des fonctionnalités d'analyse de données pour aider à améliorer les performances en matière de développement durable et faciliter la réorientation des fonds vers des activités durables, conformément aux objectifs du Green Deal de l'UE. L'intégration de Greenomy dans l'offre du groupe Euroclear permet de répondre aux besoins croissants en matière de partage de données ESG sur les émetteurs et de reporting notamment pour les acteurs de l'industrie des fonds. Greenomy intégrera progressivement d'autres taxonomies vertes non européennes afin d'offrir aux utilisateurs une solution unique pour leurs opérations à l'échelle internationale.

PROGRAMME D'EXPÉRIMENTATION DE MONNAIE NUMÉRIQUE DE BANQUE CENTRALE

Investi depuis 2017 dans la technologie DLT avec notre prise de participation dans LiquidShare, 2021 a été l'occasion de poursuivre nos investissements dans les nouvelles technologies en participant au programme de la Banque de France sur la monnaie numérique de banque centrale. Sélectionnés avec notre proposition d'expérimenter le DLT sur les instruments de dette publique, nous avons eu le privilège de diriger un groupement momentané d'entreprise (GME) pour expérimenter avec succès la Monnaie numérique de banque centrale (Central Bank digital Currency - CBDC) à des fins de règlement des Obligations Assimilables du Trésor (OAT) sur une Blockchain test. L'expérimentation, pilotée par la Banque de France, incluait l'Agence France Trésor, BNP Paribas CIB, Crédit Agricole CIB, HSBC, Société Générale et IBM en tant que partenaire IT. Nous avons pu évaluer un

large éventail d'opérations et de fonctionnalités exécutées sur une plate-forme DLT et identifier, d'un point de vue utilisateur, la valeur ajoutée de la technologie Blockchain. L'expérimentation a porté sur les émissions de titres, les négociations sur les marchés primaire et secondaire, les mécanismes d'optimisation de la liquidité telles que les pensions livrées ainsi que les paiements d'intérêts. L'expérimentation a également démontré qu'une plateforme Blockchain peut coexister et interopérer avec l'infrastructure de marché existante T2S.

Les résultats de cette expérimentation ont été publiés au travers d'une publication pour partager les leçons et les challenges qui persistent avec l'ensemble des acteurs de notre industrie. Les principaux enseignements des expérimentations menées par la banque de France ont été partagés avec la Banque Centrale Européenne qui a pris le relais pour poursuivre les réflexions d'ici 2023 sur l'opportunité de mettre en œuvre de la monnaie numérique de banque centrale.

FNALITY, LE CONSORTIUM DE BANQUES INTERNATIONALES

Euroclear s'est associé à Fnality, consortium international de banques et d'infrastructures de marchés financiers, dans le but de fournir une solution innovante pour le règlement de titres numériques contre de l'argent numérique sur DLT. La solution vise à accroître la rapidité et l'efficacité d'une gamme d'opérations post-négociation, de l'émission sur le marché primaire aux transactions sur le marché secondaire, ainsi qu'en gestion du collatéral et en service de paiements d'intérêts.

L'investissement dans Fnality s'inscrit dans la continuité de l'expérimentation de Monnaie Numérique de Banque Centrale réalisée avec la Banque de France. Avec en perspective l'entrée en vigueur du Régime Pilote d'ici 2023, l'application de la technologie DLT à nos industries devrait franchir une nouvelle étape importante en passant d'un stade d'expérimentations à un stade de commercialisation de services en production. Nous sommes convaincus qu'il faut poursuivre et accélérer nos in-

Les CSD d'Euroclear ESES (Euroclear France, Euroclear Belgium et Euroclear Nederland) ont eu le plaisir d'accueillir en 2021 Guillaume Eliet comme nouveau Chief Executive Officer en remplacement de Brigitte Daurelle nommée à la tête de MFEX. Avocat de profession, Guillaume était responsable de la réglementation, de la conformité et des affaires publiques du groupe Euroclear. Avant de rejoindre Euroclear, il a travaillé à l'Autorité des marchés financiers (AMF) où il fut secrétaire général adjoint jusqu'en 2017. "Dans mon nouveau rôle de CEO d'Euroclear France, je sais que le développement de nos activités en tant que CSD repose sur l'écoute attentive des besoins de nos clients. La collaboration avec l'AFTI est, à ce titre, essentielle dans notre approche et je me félicite des nombreuses collaborations que nous avons pu faire avancer avec succès en 2021."

vestissements dans les nouvelles technologies pour mieux en comprendre les bénéfices pour notre industrie.

En conclusion, 2022 est la parfaite continuité d'une année 2021 riche en partenariats et en innovation. Les projets lancés en 2021 se poursuivent cette année. La Place continue également de collaborer sur des solutions innovantes pour les acteurs financiers. Nous continuons également d'avancer, en étroite collaboration avec l'AFTI, sur des projets tels que le nouveau régime de pénalités T2S dans le but de poursuivre l'harmonisation du cadre réglementaire applicable aux infrastructures de marché. La robustesse de nos systèmes reste notre priorité en 2022. Nous continuons d'investir dans l'élargissement de notre base de clientèle et notre offre de produits, et d'améliorer notre technologie. En continuant de concentrer nos efforts sur la réalisation de nos objectifs stratégiques, notre ambition est de créer davantage de valeur pour l'ensemble de nos parties prenantes et pour la Place de Paris.

Brigitte DAURELLE

Euroclear

Guillaume ELIET

Euroclear

Entretien avec LCH S.A.

L'année 2021 a permis de mettre en avant le rôle que joue LCH S.A. dans l'écosystème financier français et européen et qui en fait un acteur clé en Europe. LCH S.A. offre une large gamme de services de compensation en actions, instruments dérivés, Credit Default Swaps ('CDS'), matières premières et repos en euros. Ces services ont établi des volumes records en 2021 tout en étendant leur connectivité à de nouvelles plateformes et en apportant la robustesse de leurs modèles de gestion des risques.

LCH S.A. : UN ACTEUR IMPORTANT DANS L'ÉCOSYSTÈME DE COMPENSATION DE L'UE

En ce qui concerne les marchés actions, nous avons poursuivi l'élargissement de notre offre de compensation de titres européens en nous connectant à de nouvelles plateformes de négociation, dont Cboe Europe BV, Turquoise, Aquis et Equiduct, compensant presque 4000 milliards d'euros en actions en 2021 : un record ! L'accès à ces nouveaux marchés fait partie de notre stratégie visant à élargir la liste de plateformes de négociation disponibles pour nos adhérents compensateurs au-delà d'Euronext afin de favoriser la liquidité des marchés de titres financiers européens. Notre offre de compensation multi-produits permet aux acteurs de marché de réaliser des économies importantes en optimisant la gestion des appels de marges, le règlement livraison et la compensation des transactions. Nous avons également compensé 328 millions de contrats dérivés d'une valeur de presque 9000 milliards d'euros.

Le service RepoClear, référence de compensation des dettes européennes, a traité 219 000 milliards de nominal l'année passée, y compris les nouvelles dettes de la Commission Européenne



Christophe HEMON
CEO
LCH S.A.

émises dans le cadre de la crise COVID (NextGenEU). Ce service s'est étoffé en dehors de l'Europe et compte parmi ses membres des clients japonais, canadiens et depuis récemment, australiens, démontrant non seulement notre ambition globale mais aussi notre contribution à la promotion des dettes européennes. En 2021, le service a ouvert son offre de Sponsored Clearing permettant désormais aux acteurs du buy-side d'accéder directement au plus large pool de liquidités en Europe, sur les 14 marchés de dettes, ainsi que €GCPlus (tri-party Repo), qui compense les obligations d'État et corporate en euros éligibles auprès de la BCE.

Par ailleurs, CDSClear (service de compensation sur dérivés de crédits, indices et single names) continue son développement avec une part de marché en constante augmentation : 38% des indices iTraxx et 48% des CDS européens sur signature unique en 2021 transitent par CDSClear, pour un total de 2 300 milliards en notionnel compensés sur les indices EU, les signatures uniques et les options. CDSClear compense plus de CDS

européens et américains que toute autre CCP et a récemment lancé la compensation des options sur indices de crédit pour ses clients buy-side. L'extension aux indices et single names japonais et australiens est également en cours.

Conscient des enjeux européens, et afin d'accompagner le développement des marchés financiers, LCH S.A. continue à développer son offre multi-produits afin de mieux servir ses clients et de sécuriser les marchés.

RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOSYSTÈME DE COMPENSATION EUROPÉEN

LCH S.A. est aussi au cœur de l'agenda législatif européen. Que ce soient les négociations sur le règlement DORA qui va permettre de renforcer la résilience opérationnelle du secteur financier européen, la revue de CSDR qui clarifie certains aspects du rachat de titres (buy-in) ou encore l'agenda à venir de la Commission européenne sur la compétitivité des chambres de compensation européennes, de nombreuses initiatives impactent directement l'activité de LCH S.A.

SIMPLIFIER LE SYSTÈME DE SUPERVISION POUR ASSURER UNE MEILLEURE COMPÉTITIVITÉ DES CHAMBRES DE COMPENSATION DE L'UE

Nous sommes favorables à l'agenda de la Commission européenne visant à développer les activités de compensation centrale au sein de l'Union en améliorant l'attractivité des chambres de compensation. À cette fin, il nous semble nécessaire de réviser le système de supervision des chambres de compensation européennes afin de gagner en efficacité. L'écosystème de compensation européen a besoin d'ac-

teurs dynamiques capables de proposer de nouveaux produits et d'adapter leurs modèles de risque sans difficulté et dans un délai raisonnable. Pour cela, il est nécessaire de s'éloigner du modèle actuel qui est complexe et long. Toute décision significative prise par une chambre de compensation doit passer par un processus d'examen et d'approbation par les autorités nationales, le collège de supervision et un comité dédié au sein de l'ESMA, le CCP Supervisory Committee. En conséquence, les moindres changements apportés aux modèles de risque, ou la mise en place de nouveaux produits peut prendre des années avant leur mise en œuvre, contre quelques mois dans certaines juridictions. L'amélioration et la simplification du système européen de supervision devraient être une priorité afin de soutenir et augmenter la compétitivité des chambres de compensation de l'Union.

ÉLARGIR STRATÉGIQUEMENT L'OBLIGATION DE COMPENSATION

En ce qui concerne l'élargissement du champ d'application des entités et produits sujets à l'obligation de compensation centrale, il est nécessaire de procéder avec précaution afin de s'assurer que ces élargissements (i) soient bénéfiques à l'ensemble de l'écosystème de compensation et (ii) permettent d'éviter de créer des distorsions dans le marché, notamment entre juridictions. Par exemple, il convient de s'assurer que toute extension de l'obligation de compensation à de nouveaux produits prenne en compte la liquidité et le degré de standardisation de ces produits et la cohérence avec les obligations d'autres juridictions notamment les États-Unis (par exemple en ce qui concerne les CDS).

De même la fin de l'exemption de compensation pour les fonds de pension permettra d'avoir une population d'ad-

hérents compensateurs plus diversifiée, ce qui favorisera une plus grande liquidité dans l'UE à la fois en termes de volumes et de vitesse. Elle doit être accompagnée de modèles de compensation adaptés, tels que l'offre de Sponsored Clearing de LCH S.A., donnant la possibilité à des membres parrainés par des institutions de crédit d'avoir directement accès à la chambre de compensation. Cette solution permet ainsi de relever certains défis de gestion de la liquidité et de la capacité opérationnelle que les fonds de pension ont identifiés comme des obstacles majeurs à l'accès aux infrastructures de compensation centrales.

REGARDER AU-DELÀ DE LA RÉGLEMENTATION SECTORIELLE

Il convient par ailleurs de garder une vue d'ensemble sur la réglementation de l'écosystème financier européen au-delà des dossiers spécifiques aux chambres de compensation. Pour donner un exemple concret, l'obligation de transactions sur les produits dérivés (Derivatives Trading Obligation (DTO) dans le règlement concernant les marchés d'instruments financiers (MIFIR) a détourné une partie de la compensation du marché interdealer CDS de la France vers les États-Unis. Cela affecte directement la compétitivité des chambres de compensation UE sans bénéficier à l'Union. Cette distorsion doit dès lors être corrigée.

PROMOUVOIR UN LEVEL-PLAYING FIELD POUR RENFORCER LE POSITIONNEMENT DES ACTEURS FINANCIERS DE L'UE

Enfin, il convient d'éviter les mesures punitives visant à réduire le recours aux infrastructures de marché situées dans des pays tiers. Une telle démarche serait nuisible à la stabilité financière de l'Union et placerait les acteurs de l'UE dans une

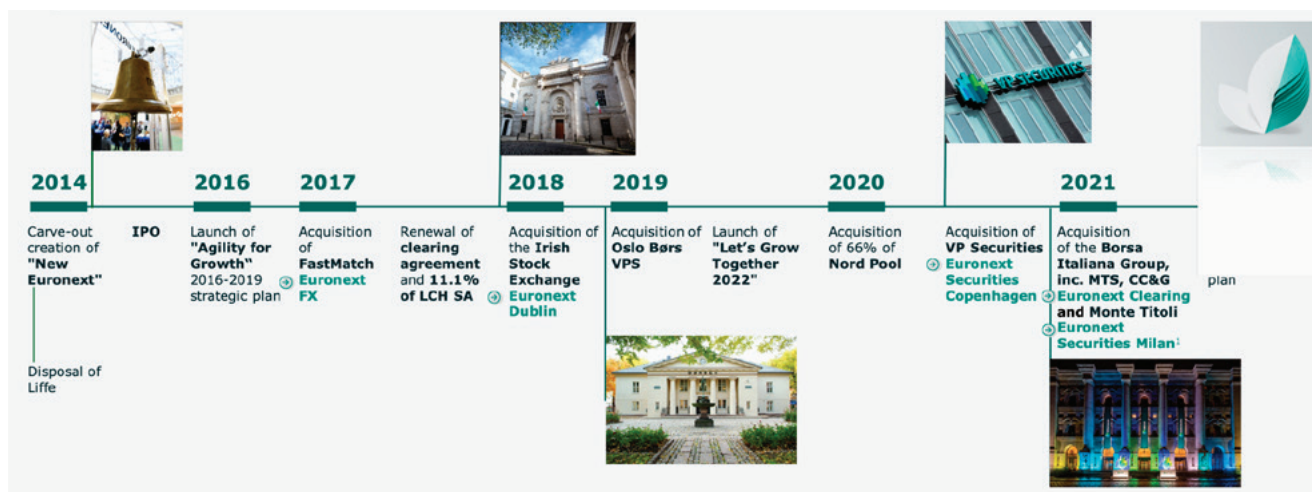
position concurrentielle désavantageuse par rapport à leurs homologues internationaux. Imposer des restrictions, limites, ou frais plus élevés sur les positions auprès des chambres de compensation d'importance systémique reviendrait à créer une fragmentation artificielle des portefeuilles, réduirait la capacité des entités européennes à compenser leurs risques, tandis que les entreprises des pays-tiers continueraient de bénéficier d'un accès plein et entier aux marchés internationaux.

En ce sens, ces mesures ne bénéficieraient pas à l'Union car elles affaibliraient l'écosystème européen de compensation au sein duquel les membres et clients jouent un rôle central.

L'adoption par la Commission européenne de la prolongation de l'équivalence accordée aux chambres de compensation britanniques est une excellente nouvelle pour l'écosystème de compensation européen qui va pouvoir continuer à accéder à une offre compétitive et parfois globale de compensation. Nous avons bien évidemment salué cette décision. LCH S.A. continuera de défendre les mesures de compétitivité et de gestion saine du risque de stabilité financière par les chambres de compensation. Nous pensons que ces deux aspects passent par un level-playing field plutôt que par des mesures punitives. En ce sens les mesures de la Commission européenne devraient se concentrer sur le fait de lever les freins à l'innovation pour les chambres de compensation européennes et les distorsions réglementaires plutôt que sur des mesures punitives.

Christophe HEMON
Euroclear

Entretien avec Euronext



En préambule, voici ci-dessous une synthèse des principales étapes de la constitution du Groupe Euronext depuis 2000 qui a marqué la naissance du premier ensemble Euronext issue de la fusion des bourses d'Amsterdam, Bruxelles et Paris. Cela permet de remettre en perspective le développement accéléré du « nouvel » Euronext introduit en Bourse en 2014 après la séparation du groupe ICE Intercontinental Exchange.

2021 a été une année très dynamique et une année pivot pour le groupe Euronext. En effet, la finalisation de l'acquisition du groupe Borsa Italiana a conféré à Euronext une nouvelle dimension et permet au Groupe de consolider sa position d'infrastructure de marché pan-européenne au travers d'une présence sur l'ensemble de la chaîne de valeur : les marchés primaires avec les introductions en bourse, les marchés secondaires, l'activité de compensation avec l'acquisition récente de la chambre de compensation CC&G (renommée Euronext Clearing pour mieux refléter nos ambitions dans ce domaine) en Italie, les activités de règlement livraison et de conservation avec désormais 4 dépositaires centraux au Portugal (Interbolsa, renommé Euronext Securities Porto), en Norvège (VPS renommé Euronext Securities Oslo), au Danemark (VP Securities, renommé Euronext Securities Copenhagen), et en Italie (Monte Titoli, renommé Euronext Securities Milan). Avec l'acquisition de CC&G (Euronext Clearing) en avril 2021, Euronext est maintenant propriétaire d'une chambre de compensation multi actifs et est par conséquent en position de développer une offre de service en matière de compensation sur

l'ensemble des marchés Euronext afin de faciliter le développement et rendre plus efficace notre modèle de pool de liquidité unique pan-européen.

2021 a constitué une année record en matière d'introductions en bourse avec 212 nouvelles sociétés cotées sur les différents marchés d'Euronext. Nous avons annoncé la création d'un nouveau segment dédié aux entreprises « Tech » 'Tech Leaders' avec des services aux émetteurs pré et post IPOs⁽¹⁾ pour accompagner au mieux les émetteurs.

En novembre 2021, Euronext a annoncé son nouveau plan stratégique à 3 ans « Growth for Impact 2024 » suite à l'acquisition du groupe Borsa Italiana. Ce plan s'articule autour de 5 piliers et priorités stratégiques qui se traduisent par 3 projets clés dont les mises en production respectives s'étalent entre 2021 et 2024 :

- La migration de notre data center principal de Basildon au Royaume Uni vers l'Italie, à proximité de Bergamo. Cette décision est une réponse à plusieurs problématiques, en particulier la dynamique créée par le Brexit induisant une logique forte de relocaliser notre data center prin-

¹Initial Public Offering

KEY PROJECTS TIMELINE



cial dans l'Union européenne, ainsi que nos engagements en matière de contribution aux critères / objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). La mise en production de cette première étape clé dans notre feuille de route est prévue pour juin 2022.

- La migration des marchés cash equities et marchés dérivés italiens sur notre plateforme de négociation propriétaire Optiq®, étape décisive dans l'élargissement de notre pool de liquidité unique pan-européen au niveau du Groupe Euronext qui réunira alors 7 marchés nationaux : Belgique, France, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas et Portugal. La mise en production de cette étape est prévue pour 2023⁽²⁾, en plusieurs phases par type d'instruments financiers.

- Le développement d'Euronext Clearing afin d'offrir des services de compensation sur l'ensemble des marchés Euronext cash equities et dérivés d'actions et d'indices ainsi que des contrats dérivés de matières premières. Ces évolutions sont prévues⁽³⁾ par phases d'ici 2024.

Notre objectif et priorité fondamentale est de créer un pool unique de liquidité donnant accès à l'ensemble des instruments financiers admis à la négociation sur les différents segments de marché et pays où nous opérons des marchés au sens MIF 2. Ainsi, à travers cette plate-

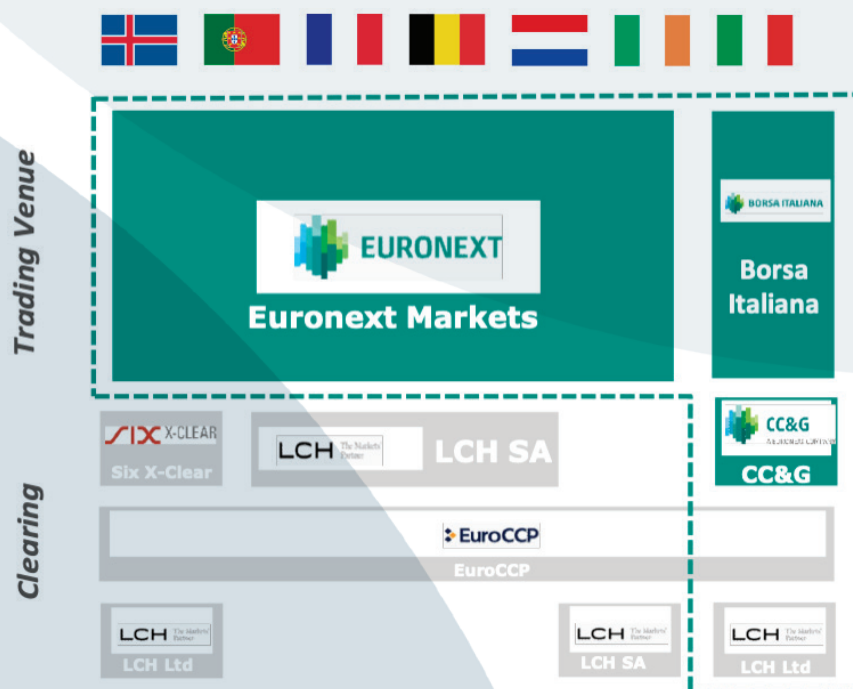
forme unique de négociation propriétaire Optiq®, nous permettons de connecter plus efficacement les différentes économies européennes aux marchés globaux de capitaux, facilitant l'accès aux marchés de capitaux pour les entreprises à la recherche de financements pour leur développement et pour les investisseurs.

Afin de rendre ce modèle plus efficace, qui est complètement aligné avec l'objectif fixé par la commission européenne de

création d'un marché unique des capitaux à l'échelle européenne, nous pensons fortement que davantage d'harmonisation de nos modèles opérationnels et d'opportunités de consolidation de la compensation de nos marchés est souhaitable.

Voici, ci-dessous, la situation actuelle respectivement sur les marchés actions et dérivés que nous opérons sur chaque pays. Sur les marchés actions, excepté sur les 4 pays historiques d'Euronext

Marchés actions - mai 2022



²Sous réserve d'approbation par les régulateurs

³Sous réserve d'approbation par les régulateurs

Entretien avec Euronext

Marchés dérivés et matières premières – mai 2022



(Belgique, France, Pays-Bas, Portugal), les configurations en matière de compensation varient d'un pays à l'autre, complexifiant la réalité de notre pool de liquidité unique. Sur les marchés dérivés, l'arrivée de Borsa Italiana dans le modèle fédéral d'Euronext fait apparaître une fragmentation et crée ainsi une situation sous-optimale pour les participants de marché en termes d'optimisation de leurs risques et des montants de collatéral qu'ils doivent mobiliser en conséquence.

Par ailleurs, Euronext est la seule bourse européenne qui ne détenait pas sa propre chambre de compensation jusqu'à l'acquisition du Groupe Borsa Italiana, ce qui limitait notre capacité à avoir un parfait alignement de nos priorités stratégiques, notamment dans le domaine des dérivés financiers et de matières premières.

Notre projet de faire d'Euronext Clearing la chambre de compensation de référence pour nos différents marchés actions et dérivés est un enjeu de taille pour Euronext et nécessite un programme de transformation de la CCP actuelle sur un certain nombre de dimensions :

1. Le modèle de risque
2. La technologie
3. Le redimensionnement et la revue du modèle opérationnel.

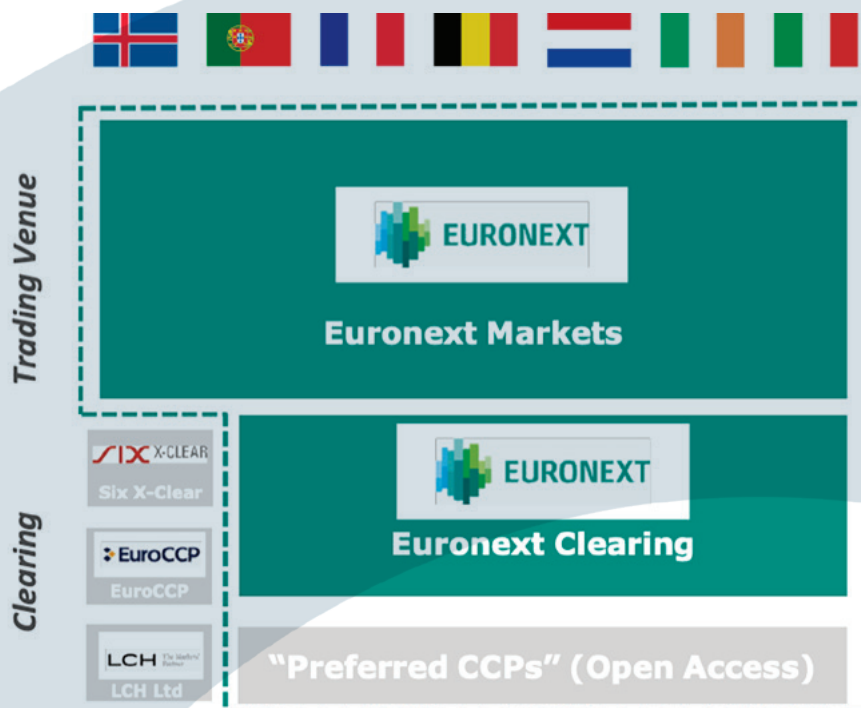
Sur la dimension modèle de risque, l'enjeu est de passer à un modèle de Value at Risk ainsi que la recalibration du fonds de défaut pour passer d'un principe de « cover 3 » à « cover 2 » i.e calibration permettant

de couvrir le défaut des deux plus importants adhérents compensateurs. Cet ajustement, combiné à la consolidation des positions ouvertes (sur les dérivés) de l'ensemble des marchés Euronext en incluant les marchés italiens, permettra de générer des économies substantielles en termes de besoin de collatéral.

Bien entendu, conformément à la directive MIF2, Euronext maintiendra un principe d'« open access » sur les marchés actions selon le modèle « Preferred CCP ». Sur les marchés actions, Euronext a l'intention de se connecter à des marchés non Euronext afin d'offrir la possibilité aux acteurs de marché et adhérents compensateurs de bénéficier de netting entre différents marchés sur un même instrument financier.

Sur la dimension technologique, nous avons entamé une refonte en profondeur des systèmes d'information d'Euronext Clearing afin de migrer sur une plateforme moderne et robuste permettant d'accueillir dans des conditions optimales la compensation des marchés Euronext. Cette refonte s'accompagne de nouvelles fonctionnalités indispensables au bon

Euronext Cash Equity Value Chain



Euronext Listed Derivatives Value Chain



fonctionnement des marchés Euronext : la structure de compte, la gestion du collatéral, la connectivité, la messagerie, le système de gestion des risques, la gestion multi devises du collatéral ainsi que la mise en œuvre d'un module de gestion complètement dématérialisé de la livraison physique des contrats de matière première qui bénéficiera directement au marché MATIF et en particulier le contrat blé. Ce dernier élément est critique dans la sécurisation du MATIF à travers un processus de livraison physique fiable et moderne.

Enfin concernant la transformation du modèle opérationnel, nous avons récemment créé la succursale française d'Euronext Clearing qui accueillera à terme une partie des équipes opérationnelles, des relations commerciales et des équipes de développement produits qui nous permettra d'accélérer le développement des marchés Euronext et répondre à la demande d'innovation des clients et qui fera d'Euronext un acteur plus compétitif face à d'autres bourses qui ont capturé une partie des flux dérivés sur les actions Euronext.

Ces évolutions, prévues⁽⁴⁾ pour fin 2023

et 2024, permettront d'harmoniser davantage l'accès aux marchés Euronext en générant pour les acteurs de marché des synergies opérationnelles, des économies de collatéral et enfin des économies en termes de tarifs.

Cette transformation ambitieuse est conditionnée par un certain nombre de validations et de non-objections de la part des autorités de tutelle, notamment dans le cadre du dispositif EMIR, aussi nous travaillons en lien très étroit avec nos régulateurs pour mener à bien ce programme.

Voici ci-dessous le modèle opérationnel cible en termes de compensation des marchés Euronext permettant de renforcer l'efficacité du « single liquidity pool » et de générer des synergies non négligeables aux acteurs de marché au sens large.

L'équipe Euronext

⁴Sous réserve d'approbation par les régulateurs



ÉVÉNEMENTS

Conférences AFTI Événements Partenaires

16 avril 2021

[À LIRE SUR LE SITE](#)

Actualités juridiques, fiscales et conformité

19 juillet 2021

[À LIRE SUR LE SITE](#)

Crypto Finance Forum 2021 : quels nouveaux marchés pour la France ?

06 octobre 2021

[À LIRE SUR LE SITE](#)

Global invest forum – 20^e édition

14 octobre 2021

[À LIRE SUR LE SITE](#)

Les impacts de la Cybersécurité sur les métiers du post-marché

19 novembre 2021

[À LIRE SUR LE SITE](#)

Finance Durable – Quels enjeux pour le secteur Financier ?

23 novembre 2021

[À LIRE SUR LE SITE](#)

Directive Européenne SRDII & conformité des acteurs Français

08 décembre 2021

[À LIRE SUR LE SITE](#)

Webcast : Taxgrid



PUBLICATIONS

Avril 2021

À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE

Guide professionnel - DAC6

L'Association souhaite guider ses adhérents dans la mise en œuvre de leurs obligations DAC 6 sous la forme d'un Guide professionnel.

Pour élaborer une grille de lecture de la « réglementation DAC 6 », l'AFTI s'est appuyée sur des groupes de travail dédiés, dont les analyses ont ensuite été prises en compte par l'observatoire de la fiscalité et par son Conseil d'administration afin de traiter les problématiques propres aux acteurs des marchés financiers et du post-marché.

Ce Guide est principalement basé sur les textes et commentaires publiés par l'Union Européenne et la France, ainsi que sur ceux publiés par certaines autres administrations (Belgique, Luxembourg et Royaume-Uni).

Afin d'être le plus complet possible, ce guide fait également référence aux commentaires et recommandations émis par d'autres organisations professionnelles du secteur financier, nationales ou internationales, telles que la FBE (Fédération Bancaire Européenne), l'AFG (Association Française de la Gestion Financière), la FBF (Fédération Bancaire Française) ou l'AMAFI (Association Française des Marchés Financiers).

Établi dans une perspective d'auto-régulation destinée à faciliter une approche DAC 6 harmonisée dans les activités de post-marché, le Guide a vocation à évoluer par incréments

successives en fonction des interprétations qui seront données au fur et à mesure de l'évolution des travaux fixant le cadre légal et réglementaire (ordonnance, décret, arrêté, BOFiP, rescrits, FAQ...) d'une part, et des travaux doctrinaux et de mise en œuvre, d'autre part. Il pourra donc être actualisé au vu d'autres éléments d'appréciation qu'il apparaîtrait utile de prendre en compte après sa publication. Aussi, les utilisateurs adhérents sont invités à vérifier sur le site internet de l'Association qu'ils se réfèrent à la dernière version disponible. La présente version est achevée de rédiger le 1^{er} mars 2021.

Malgré le soin apporté à leur rédaction, les éléments d'appréciation présentés dans le Guide doivent être utilisés avec prudence. En tout état de cause, l'interprétation de la réglementation DAC 6 reste soumise au contrôle du juge, seul compétent en la matière. Il appartient donc aux personnes qui souhaitent les utiliser de former, sous leur responsabilité et avec l'aide, le cas échéant, de leur conseil, leur propre opinion quant aux analyses ici développées. La mise en œuvre de cette réglementation est en effet dépendante des activités et de l'organisation propre à chaque établissement.

Avril 2021

À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE

Adaptation des pratiques de marchés de la Place Française à T2S

La mise en œuvre de Target2-Securities sur la zone ESES, les fonctionnalités associées, ainsi que les évolutions sur les services et fonctionnalités du CSD nécessitent pour la Place française d'ajuster certaines pratiques de marché en vigueur sur la Place, afin d'assurer un traitement adéquat dans un monde post-T2S.

Afin de répondre à ce besoin, l'AFTI a initié au printemps 2015 la création d'un sous-groupe de travail dédié du Groupe de Liaison France, avec une large représentation de la Place française, le groupe d'Adaptation des Pratiques de Marché à T2S (GAPM). Le GAPM a plusieurs vocations :

Recenser et détailler les pratiques de marché impactées dans le cadre de la mise en œuvre de T2S sur le marché français, dans un objectif d'exhaustivité.

Déterminer la nécessité de modifier, ou d'établir une nouvelle

pratique de marché post-mise en œuvre de T2S sur le marché français.

Lorsqu'une évolution ou une nouvelle pratique sont nécessaires, émettre des recommandations sur les scénarios possibles de traitement.

S'assurer de la diffusion des nouvelles pratiques auprès des établissements intervenant sur la Place française.

Assurer un suivi de la mise en œuvre au sein des établissements de la Place.

Dans ce cadre, le Groupe d'Adaptation des Pratiques de marché a défini un certain nombre de pratiques à diffuser au plus grand nombre d'établissements intervenant sur la Place française. Les fiches pratiques de marché ainsi qu'une Foire aux Questions sont présentées sur cette page, ainsi que sur les sites Internet du CFONB, et d'Euroclear.

Avril 2021

Modalité de gestion de l'OST de Retrait Obligatoire Pratiques de marché version validée par le GEO

À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE

Le projet d'harmonisation du traitement des opérations sur titres aux standards Européens pour la Place de Paris ayant abouti fin 2020, la Place de Paris s'attache maintenant à

améliorer les processus de certaines OST dans l'intérêt des émetteurs et de leur actionnariat.

Avril 2021

AFTI BRN principe et traitement de la rétention

À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE

Chaque jour, via les canaux d'Euroclear France le teneur de registre reçoit des bordereaux de références nominatives (« BRN ») à l'inscription et à la radiation provenant de négociation, de gré à gré, de transferts etc...

Dans les registres, les valeurs concernées sont les valeurs

essentiellement nominatives (« VEN ») pour lesquelles les inscriptions (issues des négociations) ne sont prises en compte que lorsque les radiations (toujours issues des négociations) correspondantes ont été effectivement comptabilisées.

Avril 2021

GAPM AFTI – CFONB Pratique des régularisations des Market Claim et transformation

À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE

Dans une transaction, l'acheteur bénéficie dès le jour de l'exécution de l'ordre de la propriété des droits financiers détachés entre le jour de la négociation et la date de l'inscription des titres en compte.

Sur les marchés ESES, le dépositaire central, Euroclear ESES, identifie la transaction mère en suspens et génère la market claim à la Record date au soir et verse le produit de l'OST sur le compte de l'acheteur dès la date de paiement (= J+1 de la Record date). Sur les OST obligatoires, avec ou sans options, Euroclear ESES détecte et génère des transformations sur

l'option cash par défaut en annulant l'instruction sous-jacente et en créant une nouvelle instruction. La transformation est créée à la Record date au soir pour les OST obligatoires sans options et le matin du jour suivant la market deadline pour les OST avec options. L'instruction de transformation en cash se dénoue à la payment date. La régularisation de la « market claim » et/ou de la « transformation » consistent alors à rétrocéder le produit de l'OST de l'acheteur vers le vendeur. Depuis T2S, les transactions mère et les market claims (dites transaction filles) sont indépendantes...

Octobre 2021

Guide technique relatif à l'application de méthodes anti-dilutives chez les administrateurs de fonds

À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE

À la suite des chantiers stratégiques lancés dans le cadre du bilan de la crise COVID 19, l'AFTI - Administration de fonds a souhaité mettre à jour son « Guide technique relatif à l'application des méthodes anti-dilutives chez les administrateurs de fonds ». Après la parution en 2016 de la première édition du guide présentant les problématiques techniques soulevées par les différentes méthodes anti-dilutives que sont les droits d'entrée et de sortie ajustables et les swing pricing, voici la seconde édition actualisée et augmentée des impacts opérationnels - pour le centralisateur, le valorisateur et le teneur-de-compte-

émetteur, des méthodes de gestion de la liquidité. Ce guide technique a vocation à expliciter les méthodes anti-dilutives et à comparer leurs conséquences opérationnelles pour l'ensemble des acteurs de la chaîne du post-marché. Il met en évidence, qu'outre une mise en œuvre plus aisée du swing pricing - par rapport aux droits d'entrée et sortie ajustables, il existe également d'autres méthodes, plus simples opérationnellement.

Décembre 2021

Guide Blockchain & Métiers Titres Le défi de la désintermédiation

À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE

La Blockchain fait partie des nouvelles technologies qui ont suscité un très vif intérêt des entreprises et des états notamment dans le secteur financier.

Quand on parle de nouvelle technologie ou de technologie émergente, on ne peut s'empêcher de penser à la fameuse courbe de Gartner qui décrit les hauts et les bas censés accompagner l'apparition de ces technologies. D'après Gartner, une nouvelle technologie démarre généralement par une phase

d'enthousiasme excessif où la plupart des attentes initiales ne sont pas toujours réalistes, suivie d'une phase de profonde désillusion avant de repartir sur une phase d'équilibre une fois la technologie mieux maîtrisée et un recentrage sur les seules attentes réalistes.

Alors qu'en est-il précisément de la désintermédiation des services financiers qui a été souvent présentée comme le principal avantage de cette nouvelle technologie ?

Décembre 2021

Guide du traitement fiscal standard applicable aux principales OST

À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE

Ce guide a pour vocation de décrire la fiscalité applicable en France aux principales opérations sur titres (OST) opérées sur le périmètre des valeurs Françaises. Il ne traite pas des questions liées à l'application de la taxe sur les transactions financières (TTF).

Il décrit les règles génériques de traitement de la fiscalité des revenus de capitaux mobiliers ainsi que celles de la fiscalité des plus-values de cession de valeurs mobilières, cette dernière ayant été réformée par la loi de finances pour 2018. Ce guide

n'exonère naturellement pas les établissements de respecter les règles décrites dans la note d'information de l'opération visée par l'AMF, de tout document fiscal transmis par l'émetteur, ni de recourir, le cas échéant, à l'analyse de leurs fiscalistes. L'impact de ces évolutions réglementaires doit être apprécié en regard du projet Européen d'harmonisation des OST qui fixe de nouvelles pratiques en France, dont certaines nécessitent de réinterroger les textes fiscaux.

Novembre 2020 / janvier 2021

Lettre Européenne de l'AFTI n°32

L'année 2020 s'est révélée exceptionnelle, et rentrera dans l'histoire pour de bonnes et de moins bonnes raisons. La crise économique et sanitaire a touché toute l'économie et toutes les industries à des degrés divers. Ces bouleversements, les membres de l'AFTI et leur association professionnelle ont réussi à les surmonter avec succès. Notre collectif a tenu le cap en adaptant ses modalités de fonctionnement, et en réfléchissant à un post Covid qui intégrera durablement un fonctionnement à distance renforcé. Nous avons assuré la continuité de nos services et la présence auprès de nos adhérents qui faisaient face à des volumes d'opérations sans précédent.



À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE

Février / juin 2021

Lettre Européenne de l'AFTI n°33

Union des marchés de capitaux et finance durable. « La meilleure façon de prédire l'avenir, c'est de le créer » disait Peter Drucker. Nul ne sait ce que nous réserve l'avenir mais la Commission européenne et la Banque centrale européenne (BCE) se sont d'ores et déjà mises en ordre de bataille pour unir deux priorités de la présidence Von der Leyen : le développement de la finance durable et la finalisation de l'Union des marchés de capitaux.



À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE

Juillet / Septembre 2021

Lettre Européenne de l'AFTI n°34

Présidence française du conseil de l'UE : le compte à rebours est lancé du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 et pour la 13^e fois dans la courte histoire de l'Union européenne, la France prendra la tête du Conseil de l'UE. À l'origine pensée pour impliquer les États-membres dans les affaires de l'Union, la Présidence du Conseil reste toujours un temps fort pour le pays concerné. Pour les nouveaux membres, c'est une façon de pleinement entrer dans le concert européen. Pour les membres de plus longue date, c'est l'opportunité de lancer des dynamiques politiques et réglementaires sur des chantiers vus comme prioritaires.



À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE

Avril 2021

Spécial conférence n°49

Actualités juridiques, fiscales et de la conformité 2021

Comme chaque année, l'actualité des métiers titres reste intense, dense et foisonnante. Nous avons repris le découpage en trois parties : le juridique, la fiscalité et la conformité. Cette présentation en trois parties correspond également à notre organisation au sein de l'AFTI, qui s'appuie sur les travaux de trois observatoires très actifs : l'Observatoire de la conformité, l'Observatoire juridique et l'Observatoire de la fiscalité.



À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE

Avril 2021

Spécial conférence n°50

Les impacts de la cybersécurité sur les métiers du post marché

À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE

L'Association Française des professionnels des Titres (AFTI) et son sous-groupe Sécurité Financière ont organisé, le 14 octobre 2021, une conférence sur le thème de la Cybersécurité, en association avec la Fédération Bancaire Française (FBF). La Cybersécurité est un thème majeur pour nos institutions, que ce soit en préventif ou en curatif.

Site internet de l'AFTI

www.afti.asso.fr : un fil d'actualité régulier, des événements partenaires, la possibilité de partager dans les réseaux sociaux les différents articles, la création d'une chaîne YouTube...



Création
d'une chaîne
Youtube

Indicateurs clés

Le post-marché français, leader en Europe avec 24 à 35% du marché

- 35% des 61 039 de fonds européens confiés aux administrateurs de fonds
- 24% des 21145 Mds € de fonds européens confiés à des dépositaires

L'AFTI pèse 90 à 95% du post-marché en France

- Quasi 100% des 247 établissements exerçant la TCC en France
- Quasi 100% des 10,3 M de comptes titres de droit français
- 100% des 10 915 fonds français confiés aux administrateurs de fonds
- 85% des effectifs post-marché exerçant en France, soit 30 841 employés

Une industrie de pointe traitant et sécurisant environ 140M d'opérations financières en France par an

- 2 231 Mds € de fonds français contrôlés en tant que Dépositaire
- 10 915 fonds administrés en France
- 10,3 M de comptes titres actifs
- 2,5 M de comptes courants nominatifs
- Environ 15 M de R/L traités suite aux opérations de marché
- Plus de 62 M de R/L traités par les TCC / RTO en 2021
- 60 M d'opérations clients (dépouillements) pour les TCC / RTO
- 2 425 AG traitées
- 643 TPI

Des métiers diversifiés pour 33 233 employés dont 14 300 en France

- dont 1200 emplois au sein d'un écosystème des professions diversifiées : fournisseur de données financières, éditeurs informatiques, avocats spécialisés, consultants ...
- dont 7 394 hors de l'Europe

De grands leaders mondiaux du post-marché basés en France

- 3 acteurs majeurs comptants dans le Top 4 européen et le Top 10 mondial
- 2 Infrastructures de référence ouvertes sur l'international
- Près d'une centaine d'Institutions étrangères intervenant sur ces infrastructures
- 940 M de négociations compensées par LCH Clearnet SA en 2021
- 33,7 M de R/L traités par Euroclear France en 2021

Consultations

Échéance 1^{er} février 2021

Commission européenne

Consultation de la Commission européenne sur la revue du règlement CSD

[ACCÉDER LA CONSULTATION](#)

Échéance 03 mars 2021

Commission européenne

Consultation publique sur le point d'accès unique européen (ESAP)

[ACCÉDER LA CONSULTATION](#)

Échéance 07 mai 2021

Commission européenne

Consultation publique sur la revue de la directive finalité (SFD)

[ACCÉDER LA CONSULTATION](#)

Échéance 03 août 2021

Commission européenne

Consultation publique sur la stratégie d'investissement de détail

[ACCÉDER LA CONSULTATION](#)

Échéance 23 décembre 2021

ESMA

Consultation publique sur les rapports de meilleure exécution (RTS 27 et 28)

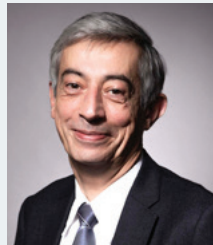
[ACCÉDER LA CONSULTATION](#)

BUREAU ET CONSEIL



Président
Pierre JOND
BNP Paribas
Securities Services

Le Bureau élabore les orientations et propositions à soumettre au Conseil. Il détermine les modalités et les moyens de mise en œuvre des décisions du Conseil et valide son ordre du jour proposé par le Président.



Vice-Président
Pascal Guillot
Société Générale



Vice-Présidente
Carine Echelard
CACEIS



Vice-Président
Jean-Michel GERGELY
Crédit Agricole Titres



Trésorier
Élie LEWI
Banque de France



Déléguée générale
Stéphanie SAINT PÉ
AFTI



Secrétaire adjoint
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL
BNP PARIBAS



Chargée d'activités
Isabelle DECIRON
AFTI

Le conseil d'administration de l'AFTI est composé de 19 administrateurs et de 2 censeurs. Il nomme le Président, les trois vice-Présidents, le trésorier.

Représentants d'administrateurs

Marc CATTELIN BPCE
Martine CLAUDEL CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE
Emmanuel de FOURNOUX AMAFI
David LUCAS LA BANQUE POSTALE
Raphaël VAN ZEEBROECK ODDO BHF
Philippe LEGRAND RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA

Philippe BELLANDE SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
Éric BEY EURONEXT PARIS
Cécile DESSAMBRE PROCAPITAL
Christophe HEMON LCH.CLEARNET SA
Guillaume ELIET EUROCLEAR FRANCE
Sybille LERICHE HSBC CONTINENTAL EUROPE

Représentants de censeur

Carole DELORME d'ARMAILLE OCBF

Alexis SARBERG CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS





GRUPE DE TRAVAIL ET OBSERVATOIRES

En raison de la complexité et de la quantité de sujets à traiter, l'AFTI a créé 24 groupes de travail et observatoires thématiques qui lui permettent d'optimiser à la fois production et qualité de ses travaux. Ces groupes s'attachent à identifier, analyser, traiter et diffuser les informations qui émanent des autorités françaises et européennes en lien avec le post-marché. Ces groupes sont les moteurs du dynamisme de l'association.

Lors de réunions plénières, les participants des groupes échangent et travaillent à l'élaboration de livrables et d'avis mis à disposition des membres de l'Association. La forte crédibilité des travaux fournis par l'ensemble des groupes est issue de la composition même de ces derniers, qui réunissent les professionnels et les meilleurs experts du post-marché de la Place.

Les participants des groupes de travail sont également amenés à échanger avec les représentants des régulateurs dans le cadre de consultations publiques, en lien avec les autres parties prenantes de l'AFTI.



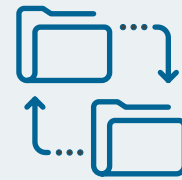
369
réunions



748
heures
de réunions



4941
participations



3185
sujets traités

Groupe Administration de fonds

Le groupe Administration de fonds, composé d'experts du métier a pour objectif d'analyser les évolutions réglementaires et de marché afin de définir des pratiques communes.

Le groupe participe à certains groupes de travail spécifiques d'autres associations professionnelles ou institutions soit de manière pérenne pour représenter le métier de l'administration de fonds soit de manière ponctuelle sur des sujets précis ou des projets qui ont des impacts sur l'administration des fonds.

À ce titre, des membres du groupe de travail Administration de fonds participent à certaines instances de l'AFG telles que la commission comptabilité et reporting, la commission infrastructures et prestataires, le groupe de travail reporting de l'AFG.

En 2021 le groupe Administration de fonds a poursuivi le travail d'analyse du nouveau plan comptable. Tout d'abord par la finalisation d'un document à usage interne synthétisant les premières conséquences du nouveau plan comptable sur les métiers de l'administration de fonds. Puis, en milieu d'année, par la mise en place de groupes conjoints avec l'AFG et France Invest visant à élargir cette première analyse aux sociétés de gestion et à leurs commissaires aux comptes. Cette organisation permet de quadriller toutes les activités concernées par cette refonte, ainsi un groupe faitier mensuel consolide les remarques des sous-groupes Comptabilité générale, Private Capital et Société de gestion.

Le groupe Administration de fonds a en outre poursuivi la mise en œuvre des 4 recommandations post Covid visant à améliorer les processus de valorisation des fonds notamment dans le cadre d'une situation exceptionnelle. Cela s'est traduit concrètement par la diffusion :

- D'une pratique de marché sur la validation implicite des valeurs liquidatives des fonds.
- D'une pratique de marché sur la mise en place d'un seuil de recalcul des valeurs liquidatives.
- D'une mise à jour du guide technique sur l'application des méthodes anti-dilutives chez les administrateurs de fonds et notamment sur les conséquences opérationnelles des différentes méthodes sur les acteurs de la chaîne post-marché.

L'actualité réglementaire étant également in-

tense au cours de l'année, le groupe Administration de fonds a organisé des sous-groupes dédiés notamment sur la mise en œuvre de l'affectation et du paiement des pénalités dans le cadre de CDSR, ainsi que sur l'analyse des premiers exemples de rapports annuels dans le cadre de SFDR et Taxinomie. Le premier sous-groupe a permis de formaliser une pratique de marché – en cours de validation à l'heure actuelle. Le second sous-groupe a d'ores et déjà identifié une liste des questions liées à l'interprétation des exemples – liste à soumettre aux représentants des sociétés de gestion (AFG, France Invest).

L'actualité réglementaire s'est poursuivie sur le calcul des commissions de surperformance, à la suite en début d'année, de la décision de l'AMF de se conformer aux orientations de l'ESMA sur les Commissions de surperformance et d'actualiser en conséquence sa doctrine. Ces règles ont fait l'objet d'analyses opérationnelles et donc d'échanges avec l'AFG et l'AMF. Ce sujet est encore en cours à l'heure actuelle et aboutira par la publication d'une version actualisée du « Guide AFG-AFTI concernant les commissions de surperformance dans les OPCVM et les FIVG non réservés ».

En outre, l'AMF ayant lancé un chantier conséquent de mise à jour des informations qui lui sont transmises dans le cadre notamment du « flux de VL », le groupe Administration de fonds a participé aux différentes consultations lancées au cours de l'année et poursuit, avec l'AFG, France Invest et l'ASPIM, les discussions plus opérationnelles avec l'AMF.

Enfin, le groupe Administration de fonds a souhaité communiquer largement, notamment sur le nouveau plan comptable et les recommandations Post-Covid et travaille à l'organisation d'un « Petit-déjeuner de l'Administration de fonds » pour le début d'année 2022. Cette conférence sera organisée conjointement avec l'AFG et France Invest et permettra de diffuser largement l'ensemble des publications de l'année.



ANIMATRICE Marie DELAHOUSSE BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

CO-ANIMATEUR Yves GAVEAU CACEIS INVESTOR SERVICES

RAPPORTEUR Thibaut de LAJUDIE AILANCY
Julien de ROUQUETTE BUISSON AILANCY

MEMBRES Aziz ADDA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Houda AL HARRAK CACEIS INVESTOR SERVICES

Mehdi BEDJAOUI BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Anousone CHOUNRAMANY BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Anne DE NONANCOURT EFA

Didier DOTTER CM ASSET MANAGEMENT

Thierry HAËNER RBC INVESTOR & TREASURY SERVICES FRANCE
Mathieu MARIE BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Paolo NETO TATE STREET BANK INTERNATIONAL GMBH, PARIS BRANCH

Elodie PAPOUNAUD EFA

Françoise PEIGNAULT CM ASSET MANAGEMENT
Stéphanie SAINT PÉ AFTI

Groupe Comité de Planification des Projets de Place (C3P)

Au sein des groupes de travail de l'AFTI, le Comité de Planification des Projets de Place (C3P) a une activité transversale de coordination.

● Ses principaux mandats :

- Donner une vision générale et consolidée de l'ensemble des projets en cours via un macroplanning.
- Assurer la régulation des projets en contrôlant l'articulation et en formulant les recommandations nécessaires pour éviter ou lever les contentieux.
- Mettre en évidence et mieux légitimer les projets de Place liés aux activités de marché et du post-marché.
- Identifier les donneurs d'ordres et les échéances de ces projets via des fiches projets rédigées et actualisées par ces donneurs d'ordre.

Toute évolution réglementaire ou projet de Place, s'il affecte les membres de l'AFTI dans le cadre de leurs activités post-marché et de celles de leurs clients, est donc dans le périmètre suivi par le C3P. Pour assurer cette mission, les membres du Comité de Planification des Projets de Place remontent les initiatives qu'il leur semble nécessaire de suivre de façon centralisée. Les membres du Comité sont particulièrement attentifs à la sensibilisation des établissements sur ces différents projets, ainsi qu'aux questions de planning.

En 2021, le C3P a poursuivi son travail de suivi et de partage inter-institutions sur l'avancée des projets majeurs pour les Places française et européenne. Notamment :

- La Consolidation des plateformes T2-T2S, avec la mise en place d'une gestion centralisée de la trésorerie pour les participants.
- Le projet ECMS, European Collateral Management System, visant à mettre en œuvre une plateforme centralisée de traitement du collatéral et des facilités de trésorerie avec les banques centrales de la zone Euro.
- Le règlement CSD, en particulier le volet gestion des pénalités sur le règlement-livraison, entré en application début 2022.
- Les initiatives d'harmonisation associées à ces projets européens, notamment l'évo-

lution des standards OST en vue de la mise en place d'ECMS.

- Le lancement de nouveaux services ou la modernisation de prestations existantes par les infrastructures de marché participantes : par exemple les mises en place d'Euronext Block, et du Sponsored clearing pour les repos, l'élargissement des actifs acceptés en garantie chez LCH ou l'évolution des modèles de risques sur les différentes activités de LCH SA.
- La transition des indices systémiques, avec une échéance majeure au 31 décembre 2021.
- La mise en conformité des Places française et européenne à la Directive Droits des actionnaires, et les évolutions de services associées côté infrastructures.

En 2022, le C3P sera particulièrement attentif aux projets en liaison avec les évolutions réglementaires :

- Mise en œuvre du volet Settlement Discipline de CSDR : non seulement la gestion des pénalités, mais aussi le traitement des procédures de rachat obligatoire dans la nouvelle version proposée par la Commission européenne.
- Les évolutions des services suite à la mise en œuvre de SRD2.
- Les développements sur les services d'exécution et de clearing.
- La finance durable, avec notamment un volet réglementaire important : plusieurs textes dont la mise en œuvre est imbriquée, nouveaux ou affectant des réglementations existantes telles que MiFID.
- Des projets à plus long terme comme la transition entre la norme d'échanges de messages ISO 15022 et la norme ISO 20022.

● Livrables

- Fiches projet décrivant chaque initiative, réglementation ou évolution.
- Calendrier consolidé des projets affectant la Place.



ANIMATEUR Sylvain PERSON SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

RAPPORTEURS François DUBRAU COGNIZANT CONSULTING

MEMBRES Sandra BENISTI STET

Pierre BERGE BANQUE DE FRANCE

Éric BEY EURONEXT Anne BOGDANOFF

SOCIETE GENERALE CIB Laure CARREL

BANQUE DE FRANCE Michael CHEVROTON

EURO SECURITIES PARTNERS

Corentine CLEDIERE LCH.CLEARNET SA

Pierre COLLADON SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SECURITIES SERVICES

Maximilien DEMARQUETTE BANQUE DE

FRANCE Caroline DEROCLE EUROCLEAR

Olivier BYL-DUPUICH EURO SECURITIES

PARTNERS Silvia GABRIELI BANQUE DE

FRANCE Camille GAILLARD BANQUE DE

FRANCE Mourad KHIRAT NATIXIS

Hajer MOURALI BANQUE DE FRANCE

Mélanie NOGUEIRA BANQUE DE FRANCE

Sabine NUNGUET NATIXIS

Axel PAILLEAU EURONEXT

Franck SOUSSAN LCH.CLEARNET SA

Younes YAOUAZ CACEIS

Groupe Conseil Scientifique VOTACCESS

VOTACCESS a poursuivi son très fort développement en 2021 grâce notamment aux effets conjugués de la mise œuvre de la Directive Européenne droits des actionnaires SRDII qui impose aux Émetteurs cotés sur un marché réglementé la diffusion électronique des informations relatives à l'AG et à la crise sanitaire de la Covid 19 qui a conduit à tenir une nouvelle fois les AG à huis clos.

En 2021, celle des 10 ans de VOTACCESS, ce sont 319 sociétés cotées qui ont utilisé VOTACCESS pour leurs AG. Soit une croissance de près de 130 % sur un an, alors que 2020 affichait déjà une croissance 60 %.

À noter toutefois, qu'une centaine d'entreprises n'ont choisi d'utiliser VOTACCESS que pour respecter l'obligation de SRDII de diffusion électronique des informations relatives aux assemblées générales, sans ouvrir le vote électronique. L'enjeu pour 2022 consiste à ouvrir le vote électronique pour une partie significative de ces sociétés, offrant ainsi à leurs actionnaires la possibilité de voter en pré-AG avec VOTACCESS.

L'année 2022 sera marquée par une étape importante du développement international pour VOTACCESS avec la mise en place de liens automatisés avec :

- Euroclear sur la collecte les annonces de valeurs Belges et hollandaises et pour le traitement / routage des votes correspondants.

- Broadridge sur la collecte des annonces de valeurs d'autres grands pays européens (Allemagne, Italie, Espagne dans un premier temps) et pour le traitement / routage des votes correspondants.

D'autres chantiers se poursuivront en parallèle avec notamment :

- La mise en place de la gestion automatisée des confirmations de vote post AG.
- La recherche d'une solution, avec tous les acteurs, pour permettre de voter à distance de manière électronique et en temps réel lors des Assemblées générales dans des conditions juridiques et opérationnelles raisonnables pour les émetteurs et les acteurs de la chaîne de vote.

Ces évolutions sont rendues possibles par la forte implication des établissements bancaires depuis la conception de VOTACCESS.

Le Conseil Scientifique de VOTACCESS, créé dès 2012 par l'AFTI avec le support de l'ANSA, est un lieu d'échange constructif qui contribue fortement aux réflexions sur les évolutions et au développement du service. Il réunit notamment les émetteurs et leurs représentants (ANSA, AFEP, MEDEF), des représentants des actionnaires et des sociétés de gestion (AFG), les prestataires de services aux émetteurs et les Teneurs de Comptes Conservateurs.

Au-delà des aspects techniques et réglementaires, le Conseil Scientifique de VOTACCESS organise une réunion annuelle d'information et d'échange avec les émetteurs ce qui permet d'associer un nombre important d'émetteurs.

L'initiative prise par l'AFTI en 2010 de mettre en place une solution électronique sécurisée et efficace pour la chaîne de vote permet de diffuser les informations relatives aux assemblées générales et collecter les votes en pré-AG.

En termes de démocratie actionnariale, VOTACCESS permet depuis 2011, aux actionnaires inscrits au porteur d'accéder au vote de manière aussi simple que pour les actionnaires inscrits au nominatif à partir de leur service de banque en ligne.

Outre la baisse des coûts de fabrication de la documentation et d'envoi postal, la réduction des envois papiers contribue au développement durable : les VPC (Vote par correspondance) papiers ne représentent plus aujourd'hui que 9 % des votes grâce au remplacement progressif par des VPC électroniques.

La volonté forte de l'AFTI de moderniser la chaîne de vote a permis aux acteurs français de satisfaire rapidement aux obligations de la Directive droits des actionnaires contrairement à la plupart des autres pays européens.



ANIMATEURS Richard ROGER SOCIÉTÉ

GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES / AFTI

Muriel de SZILBEREKY ANSA

RAPPORTEUR Emmanuel de CURSAY CURSAY
CONSULTING

MEMBRES Lionel BARTHELEMY CACEIS

François BISIAUX VIVENDI

Serge BLANC FÉDÉRATION DES
ASSOCIATIONS D'ACTIONNAIRES SALARIÉS ET
ANCIENS SALARIÉS - ASSACT SG

Pierre BOLLON AFG Valentine BONNET AFG

Michel BOUTILLIER UNIVERSITÉ PARIS-
OUEST NANTERRE LA DÉFENSE

François CANAVAGGIO VIVENDI

Marc CATELIN NATIXIS Hervé CHEFDEVILLE

APAI Pierre COLLADON SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
SECURITIES SERVICES Jérémie CREANGE

AIR LIQUIDE Arnaud de BRESSON PARIS
EUROPLACE Odile de BROSSES AFEP

Dominique de WIT CRÉDIT AGRICOLE TITRES

Loïc DEGRAS ENGIE Diane GALBE SUEZ-
ENVIRONNEMENT Olivia GUILLAUME SODEXO

Anne-Marie JOURDAN FONDS DE RÉSERVE
POUR LES RETRAITES Mourad KHIRAT

NATIXIS Anthony MARTIN BNP PARIBAS
SECURITIES SERVICES

Charles PARIS de BOLLARDIERE TOTAL

Odile PERROT ANSA Patrick RENARD AIR
LIQUIDE Aldo SICURANI FÉDÉRATION

FRANÇAISE DES CLUBS D'INVESTISSEMENT

Ladislav SKURA MEDEF Caroline WEBER

MIDDLENEXT

Groupe Conservation

En 2021, le groupe de travail Conservation a contribué à de nombreux travaux dans la continuité des travaux initiés en 2020.

● **Le traitement des AG:** Contributions aux travaux du Guide méthodologique de traitement des votes qui a été publié fin janvier 2021 avec la mise à jour du formulaire de vote par correspondance sur l'abstention.

● **La Gestion du Nominatif:** Travaux menés pour modifier la filière du nominatif avec des actions d'optimisation à court terme et des refontes structurantes à long terme, notamment sur une étude sur la gestion du nominatif qui a conclu sur la nécessité, non pas de changements structurels mais sur des changements ciblés comme les process de réconciliation qui nécessite des améliorations. Étude d'un mode de gestion des différents modes de détention par le biais de différents codes ISIN, la ségrégation des comptes ainsi que de la gestion des droits de vote double et des AG. Ces travaux ont débuté fin 2021 et se poursuivront sur le 1^{er} semestre 2022. Des travaux ont aussi été menés sur le nominatif administré et les comptes joints, pour faciliter les réconciliations avec un nouveau mode de fonctionnement envisagé: Le BRN compte joint devrait être accepté par le Teneur de Registre (TDR) à condition d'y indiquer les quotités de détention pour chacun des bénéficiaires; mise en œuvre à suivre en 2022. Enfin, une étude sur le traitement du « pur PEA » dont les conclusions des échanges sont attendues en 2022.

● **Directive Droit des Actionnaires:** Ces travaux initiés en 2020 devraient s'achever à la fin de la période des AG 2022. Des évolutions ont été apportées aux plateformes Euroclear et VOTACCESS pour se conformer aux dispositions relatives aux OST, aux assemblées générales et au process d'identification des actionnaires impliquant une participation importante aux tests des établissements de la Place. Des livraisons complémentaires ont été réalisées en 2021 pour finaliser la mise en conformité aux obligations relatives aux assemblées générales (traitement des assemblées générales étrangères dans VOTACCESS, flux de confirmation de la prise en compte du vote).

● **HDD/HDR - GE OST et French MIG:** Le suivi des reportings effectués par le MIG sur les standards européens en matière d'OST et d'AG a été repris progressivement au niveau européen sous l'égide d'un nouveau groupe créé à cet effet, le CEG ou Corporate Event Group, sous l'impulsion de la BCE. Le MIG a été amené, à la demande du National Stakeholder Group français, à contribuer tant sur des demandes d'évolutions des standards OST souhaité par la BCE que pour remonter les analyses d'écart à la conformité aux standards européens en la matière. Cela a couvert l'identification des actionnaires et les OST. Les travaux se sont déroulés sur l'été et l'automne 2021.

● **Projet ODM Blockchain (RegistrAccess):** Le groupe a contribué à la conception de RegistrAccess. La plateforme éditée par SLIB pour améliorer la fluidité et l'efficacité des échanges de titres non cotés et non admis à un dépositaire central en digitalisant les ordres de mouvement (ODM), la tenue de registre des détenteurs de titres non cotés, et en automatisant les échanges entre les parties.

● **Enfin, le groupe a contribué** sur la mise à jour de la pratique de marché relative aux transferts de portefeuilles, publiée à l'occasion de la mise en œuvre de T2S pour tenir compte des évolutions de messages (champ non obligatoire mentionnant le changement de propriétaire) dans les messages de dénouement. Le groupe a aussi contribué avec l'observatoire de la Conformité aux travaux relatifs au cahier des charges du TCC.

Les principaux sujets du groupe Conservation pour l'année 2022 sont les suivants:

- Déploiement / Généralisation en production de RegistrAccess.
- Suivi de la saison des OST et des AG 2022 notamment avec la fin des travaux relatifs à SRD2.
- Restitution de l'étude sur la refonte du nominatif.
- Le suivi de l'intégration de la dimension ESG dans les métiers de la Conservation.



ANIMATEUR Pierre COLLADON SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

RAPPORTEUR Yannick GAILLARD AILANCY
Virginie THOMSEN AILANCY

MEMBRES David ABINAL LA BANQUE POSTALE
Caroline ASHKBOOS BNY MELLON

Lionel BARTHÉLÉMY CACEIS
Éric BEY EURONEXT
Sylvie BLACHIER BANQUE DELUBAC & CIE
Maxime BOCHE EUROCLEAR

Rémy BONTÉ NATIXIS
Jean-Paul BOURDET BPCE
Olivier BYL DUPUICH ESP

Sandrine CORDELIÉ CACEIS
Emmanuel de FOURNOUX AMAFI

Calista DOUCET EUROCLEAR
Amélie DROMAIN DEUTSCHE BANK

Xavier DUCAY LAURENT PROCAPITAL
Vincent DUMONT CRÉDIT AGRICOLE SA

Christophe DURAND CREDIT MUTUEL TITRES
Catherine FALCONE CLEARSTREAM

Frédéric GERMAIN EUROCLEAR
Marc GLINEC CRÉDIT MUTUEL ARKEA
Luba GUEORGUIÉVA CM-CIC
Paolo GUIA CLEARSTREAM

Constantin KANTARIDIS EURONEXT
Mourad KHIRAT NATIXIS
Thierry LANDRE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Julie LIVÉ HSBC CONTINENTAL EUROPE
Bertrand MALÉFANT SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Dominique MARIE BPCE
Franck MICHOT BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Philippe MONTEAN CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Raphaël PALUSZEK RBC INVESTOR & TREASURY SERVICES FRANCE
Daniel PASCAUD CACEIS BANK

Marianne PERSOUYRE ROTHSCHILD MARTIN MAUREL
Jérôme QUINET ODDO BHF

Pierre RAUGEL CRÉDIT MUTUEL TITRES
Alexandra ROCHE CITI

Alain ROCHER SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Emilie ROLLAND CRÉDIT AGRICOLE TITRES
Marc SAFA STATE STREET BANK INTERNATIONAL GMBH, PARIS BRANCH
Philippe SELWA BANQUE DE FRANCE

Jean-Louis SOMMA CACEIS BANK
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL BNP PARIBAS

Aymeric THILLAYE DU BOULLAY NEUFLIZE
OBC
Thierry VIAROUGE LA BANQUE POSTALE

Groupe Dépositaire

Les experts du groupe Dépositaire se réunissent dans le but d'échanger sur les sujets relatifs à leur fonction et sur leurs pratiques de façon à offrir au marché et à la gestion d'actifs un cadre homogène et des principes partagés. Ces travaux donnent lieu à des échanges avec les associations de la gestion (AFG, France Invest, ASPIM) sur les conditions d'implémentation des nouvelles réglementations européennes et françaises et sur les recommandations/positions, guides et Q&A développés par les autorités de tutelle (AMF, ESMA). En complément des activités d'analyse interne, les membres du groupe échangent périodiquement avec les services de l'AMF afin de présenter ces travaux et réflexions et répondre aux consultations de celle-ci.

Au cours de l'année 2021, le groupe Dépositaire a poursuivi ses travaux sur l'introduction, validée par le collège de l'AMF le 16 février 2021, d'une remontée immédiate des dépassements de ratios et souscriptions/rachats par les dépositaires et centralisateurs.

Ce reporting dépositaires concerne la remontée à l'AMF, sur une base quotidienne, des non-respects de ratios identifiés sur des placements collectifs de droit français dès leur détection par les systèmes des dépositaires.

Ce reporting dépositaires concerne la remontée à l'AMF, sur une base quotidienne, des non-respects de ratios identifiés sur des placements collectifs de droit français dès leur détection par les systèmes des dépositaires. La consultation a porté sur le document qui détaille les modalités techniques du reporting des dépositaires à l'AMF. Le groupe Dépositaire a participé aux travaux concernant le template de reporting et la définition d'une nomenclature de Place des références réglementaires des ratios en rapprochement avec les identifiants disponibles dans les moteurs de contraintes des dépositaires pour toutes les typologies de fonds concernés.

Certaines réserves ou difficultés sur le périmètre de déclaration et le calendrier envisagé ont été remontées et la version définitive du guide technique est attendue ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre compatible avec les développements à réaliser.

S'agissant de l'actualité réglementaire européenne, le groupe Dépositaire a répondu à la consultation sur la révision de la direc-

tive AIFM et a prévenu, de nouveau, contre les risques d'un passeport dépositaire qui n'a pas été retenu dans le projet final de refonte de la directive.

Enfin, le groupe Dépositaire AFTI a été consulté en juin 2021 par l'AMF dans le cadre de l'accompagnement de la Place dans la mise en œuvre du cadre réglementaire de la finance durable.

Dans un premier temps l'AFTI a été sollicitée sur les contrôles existants concernant le respect des contraintes figurant dans la documentation légale lorsqu'elles ont une portée extra-financière et les difficultés opérationnelles rencontrées lors de ces contrôles, avant d'évaluer la nécessité pour l'AMF de venir préciser des éléments sur ce domaine.

Le groupe Dépositaire a produit une première analyse en prenant en compte les évolutions réglementaires induites par la SFDR et la position recommandation AMF en matière d'information des investisseurs DOC 2020-03.

Cette note a été complétée d'une étude plus approfondie sous forme d'arbre d'analyse sur la faisabilité des contrôles dépositaires sur les critères extra-financiers en prenant en compte l'ensemble des situations et la disponibilité des informations nécessaires aux contrôles.



ANIMATEUR Corinne SOCHA CACEIS

RAPPORTEUR Marie-Thérèse AYCARD
AILANCY

MEMBRES Caroline ASHKBOS BNY MELLON

Julien BONNET SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE

Éric CARLIER EDMOND DE ROTHSCHILD

(FRANCE) Marie-Claire de SAINT-EXUPERY
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Caroline FRANCONIN BNP PARIBAS

SECURITIES SERVICES Francis GARDAIRE

SMA Marie-Hélène GEOFFROY ROTHSCHILD

MARTIN MAUREL Pierre LEVAIN CRÉDIT

MUTUEL Céline OUDOT CACEIS

Marianne PALLU-CHAIGNON STATE STREET
BANK INTERNATIONAL GMBH, PARIS BRANCH

Julien POISSON RBC IS FRANCE

Luis RODRIGUES CIC Marc SCHAEFFER

CRÉDIT MUTUEL Esther SKRHAK

ROTHSCHILD MARTIN MAUREL

Annabelle SOULEZ STATE STREET BANK
INTERNATIONAL GMBH, PARIS BRANCH

Grégoire TOUTON CACEIS Vivien TROCHERIE
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Les dossiers principaux instruits tout au long de l'année, par le groupe Émetteurs au cours de l'année 2021 se sont articulés principalement autour des points suivants :

● Gestion de l'actionariat de sociétés non cotées – RegistrAccess.

Le développement de RegistrAccess, par la société SLIB sur la base d'un cahier des charges élaboré par les principaux établissements bancaires français pour digitaliser, sécuriser et fluidifier l'échange des informations sur les actionnaires de sociétés non cotées est devenu une réalité en 2021 puisque désormais quelques opérations transitent par ce canal utilisant la technologie Blockchain.

● Share Holders Rights Directive II

Plusieurs sujets ont alimenté les réflexions et les travaux du groupe Émetteurs autour de la Directive sur le Droits des actionnaires durant cette année 2021:

- Pour ce qui concerne les assemblées générales:
 - Le split voting et la possibilité pour un investisseur, sur une même résolution d'AG, de répartir ses voix, en faveur ou contre une même résolution.
 - La facturation par un teneur de compte à un émetteur au regard des services effectués pour la tenue d'une assemblée pourrait-elle être appliquée demain par des conservateurs étrangers appliquant déjà localement cette règle?
 - La confirmation de la prise en compte des votes postérieurement à la tenue de l'assemblée générale à l'actionnaire qui en fera la demande.
- L'identification des actionnaires: le dispositif TPI mis en place il y a presque 40 ans en France va laisser sa place dès 2022 à la nouvelle solution Investor Insight développée par Euroclear.

● Traitement des titres inscrits au nominatif

L'année 2021 a été dense en matière d'études et d'analyses sur le modèle de gestion des titres nominatifs en France. En effet, sous le coup de la convergence de différents constats tels: la dilution des compétences, l'essor de la technologie DEEP, la non-confor-

mité avec les standards européens, la spécificité du process et son impact environnemental, la réflexion s'invite dans différentes instances et devrait se poursuivre dans les prochaines années pour définir un nouveau modèle.

● Vote par Internet en assemblée

Le GEA a contribué, conjointement avec l'AFEP, à l'élaboration d'un pré-rapport portant notamment sur la définition d'un cadre juridique et technique devant permettre aux actionnaires le souhaitant d'exprimer leur vote par Internet lors de la tenue d'une assemblée générale. L'étude sur ce sujet sera poursuivie en 2022.

● Opérations sur Titres

15 ans après la publication par le CAJWG des premiers Standards normalisant le traitement des OST en Europe, et grâce au travail des membres du groupe Experts OST, l'ensemble des process OST pour la France sont désormais conformes à ces Standards et à la SRDII.

Les principaux sujets du groupe Émetteurs pour l'année 2022 sont les suivants:

- Suivi de la saison des OST et des AG 2022.
- Accroissement des volumes d'ODM transitant via RegistrAccess.
- La sortie du nominatif pur, des titres de sociétés cotées et non cotées inscrits dans des PEA.
- La participation aux réflexions sur l'évolution de la gestion des titres nominatifs.
- La finalisation du déploiement de SRDII pour les assemblées générales.
- La poursuite des réflexions sur les dispositions techniques et juridiques à faire évoluer pour faciliter la tenue des assemblées générales en physique et par Internet (AG hybrides).



ANIMATEUR Lionel BARTHÉLÉMY CACEIS

RAPPORTEUR Olivier PIERRE ONEPOINT

MEMBRES David ABINAL LA BANQUE

POSTALE Caroline ASHKBOOS BNY MELLON

Philippe BOIVIEUX CACEIS CORPORATE

TRUST Pierre COLLADON SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SECURITIES SERVICES

Sébastien COURTELLEMONT BNP PARIBAS

SECURITIES SERVICES Calista DOUCET

EUROCLEAR Xavier DUCAY-LAURENT

PROCAPITAL Christophe DURAND CM-CIC

Martine GUILLET SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SECURITIES SERVICES Arthur HAAS

EURONEXT Hélène JEANPIERRE BNP PARIBAS

SECURITIES SERVICES

Constantin KANTARIDIS EURONEXT

Mourad KHIRAT NATIXIS Dominique MARIE

BPCE Anne-Laure MARTINON AIR LIQUIDE

Nicole MAURICE PROCAPITAL Mathieu

MITEVOY EUROCLEAR Philippe ROCKIZKI

CM-CIC Richard ROGER SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SECURITIES SERVICES

Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL BNP PARIBAS

Thierry VIAROUGE LA BANQUE POSTALE

Groupe Flux et Stocks OPC

Le groupe de travail a été mobilisé très fortement en 2021 sur les sujets opérationnels et réglementaire.

Le groupe a été très impliqué dans l'enrichissement et la mise en œuvre des dispositifs de Place permettant d'assurer une meilleure maîtrise du risque de la liquidité des fonds, en particulier :

- La mise en œuvre des Gates.
- Le projet de mise en place du nouveau reporting des souscriptions / rachats à destination de l'AMF en cas de crise.
- Une présentation conjointe des groupes AFTI, Flux & Stocks et Administration de Fonds, pour sensibiliser à la complexité des différentes méthodes anti-dilutives et aux éléments de réponse transmis dans le cadre de la Consultation MMFR concernant la méthode Anti Dilution Levy (ADL) ou frais ajustables, ainsi que les méthodes de swing pricing.

Ces mécanismes de gestion de la liquidité ont été les grands chantiers de 2021 et le groupe a pris une part décisive dans la mise en œuvre des solutions opérationnelles :

- Participation à de nombreuses concertations entre professionnels et le régulateur.
- Rédaction de notes à destination de l'AMF.
- Communication et conduite du changement auprès des Société de gestion clients et partenaires, ainsi que des teneurs de compte conservateur.

Au chapitre des chantiers opérationnels de Place relatifs aux fonds d'investissement, le groupe a été mobilisé sur de nombreux autres chantiers, tels que :

- La digitalisation dans le périmètre spécifique du Groupe Flux et Stock sur les métiers Titre (Bilan post Covid).
- Un état des lieux récapitulatif des modalités de S/R mentionnées dans les prospectus réalisés par les teneurs de compte conservateur et les centralisateurs.

- Le projet de Place concernant l'efficacité du suivi et du rapprochement des positions et du process trailer fees.
- La revue du fichier des BIC/BIC1 des distributeurs/investisseurs pour améliorer la qualité du marquage.
- La rédaction d'un document d'information AFTI détaillant les diligences réalisées en matière de LCB-FT à destination des transfer agent.

Le groupe a été sollicité également sur les projets d'évolution des réglementations de référence, et a participé à de nombreuses consultations et chantiers de mise en œuvre de nouvelles réglementations, notamment les enjeux liés au remplissage des données optionnelles dans le cadre de la réglementation TPI/Disclosure et la directive CBDF (Cross-Border Distribution of collective investment Funds).

Le groupe ayant constaté un besoin de clarification en matière d'identification des bénéficiaires finaux dans le cadre d'ouverture transfrontalière de compte, deux documents ont été validés par le groupe de travail et mis en ligne sur le site internet de l'AFTI, tant dans un contexte AML FDS (Fund Dealing Services) que dans un contexte AML LTA. Ces travaux soulignent des enjeux croissants liés à la LCB-FT, en particulier avec l'entrée en vigueur prochaine de la 6^{ème} directive anti-blanchiment. Les apports de la technologie Blockchain sont également des sujets auxquels le groupe donne une importance considérable en invitant d'abord les acteurs de ce nouveau marché à présenter leurs initiatives, puis à mettre en exergue les conséquences de cette activité auprès des acteurs traditionnels de la conservation des titres.



ANIMATEUR Pascal DOBRAL CACEIS BANK

RAPPORTEUR Odile DUBUT REGULATION PARTNERS
Kérame MOUTAFIAN REGULATION PARTNERS

MEMBRES Stephen ALLAHVERDIAN ROTHSCHILD MARTIN MAUREL

Samiha BEJAOUI BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Éric BEY EURONEXT

Anne-Marie BOGDANOFF SOCIETE GENERALE CIB
François-Xavier COURTET BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Alexandre de SCHAEZTEN EUROCLEAR
Juliane FRANCE ODDO BHF

Carine GOUPIL SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Lubas GUEORGUEVA

Thierry HAËNER RBC
INVESTOR & TREASURY SERVICES FRANCE

Olivier HANIN CRÉDIT AGRICOLE TITRES

Zoher HIRIDJEE RBC
Matthieu HISSLER CM-CIC TITRES
Régis HOFFMANN CM-CIC TITRES

Luba IVANOVA CLEARSTREAM
Éric LEBRUN EUROCLEAR

Edouard MACRE ADAMANTIA
Raphaël PALUSZEK RBC INVESTOR & TREASURY SERVICES FRANCE

Cédric PEREZ BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Marianne PERSOUYRE ROTHSCHILD MARTIN MAUREL
David POUPARDIN EURONEXT

Aldric POURON PROCAPITAL
Roland PRÉVOT EURONEXT
Dominique REGHEM BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Sébastien RENAULT STATE STREET BANK INTERNATIONAL GmbH, Paris Branch
Jean-Louis RIQUOIS BPCE

Sébastien SÉAILLES EUROCLEAR

Morgane SÉVENO SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Valérie VAUDEL BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Groupe Formation

Dans un monde bancaire en pleine mutation (télétravail, technologie Blockchain,...), le groupe Formation de l'AFTI a intégré ces contraintes, qui peuvent être aussi des opportunités en tenant ses réunions à distance pendant 2 ans, réussissant à intégrer de nouveaux membres et poursuivant ses missions.

Le séminaire annuel de 2021, réunissant responsables d'universités partenaires et membres de l'AFTI, s'est naturellement tenu en distanciel et a pris cette évolution comme thème central. Ce changement de mode d'organisation n'a ni au déroulé ni à la qualité des échanges. Il aurait été raisonnable de constater une participation moindre mais ce fut l'inverse, signe que les participants ont intégré les règles à respecter lors des réunions en distanciel.

À cette occasion, l'intégralité des thèmes (présentation des travaux des étudiants, échanges avec chaque université participante, interventions d'experts) ont pu être réalisés.

- Les étudiants de Caen nous ont fait part de leur intérêt autour de la Blockchain. Il a été décidé de poursuivre sur cette même thématique, appliquée à la Lutte anti-blanchiment, pour l'année universitaire 2021/2022.
- Les étudiants de Lyon ont proposé une vidéo reproduisant une fiche Métier. Sur la base de leur projet, une chaîne YouTube a été créée, chaîne qui permettra à l'AFTI de proposer d'autres vidéos sur les points saillants de nos activités et de nos préoccupations.
- Les deux experts invités ont pu partager leur point de vue opérationnel et stratégique sur les sujets qui leur ont été confiés. Ces présentations ont permis de nombreux échanges.

Le séminaire fut aussi l'occasion de tester une nouvelle dynamique. Sur un sujet choisi par le groupe Formation (« L'impact du distanciel sur les processus de formation »), un membre du groupe Formation a réalisé une vidéo. Cette vidéo fut partagée en amont du séminaire et, sur cette base, un débat a eu lieu lors du séminaire.

Au-delà de ses activités récurrentes du Groupe formation et de la tenue de son séminaire, le Groupe formation, fort de ses échanges avec les autres groupes de l'AFTI, a décidé de :

- Communiquer davantage en interne afin de développer des partenariats avec d'autres écoles et universités.
- Contribuer à attirer les talents nécessaires au post-marché pour les décennies à venir en travaillant sur la participation des membres du Groupe Formation au cursus des Universités afin d'améliorer la perception par les étudiants de nos métiers et leurs potentiels tant en termes d'intérêts techniques que de parcours professionnel.



ANIMATEUR & RAPPORTEUR

Henri MOCKA AFTI

MEMBRES Sandrine ALLEAUME CACEIS

Karima BENLAHCENE BNP PARIBAS

SECURITIES SERVICES Olivier BEUVIN

NEXTRAINING Alexandra COULON AMAFI

Claudine GUILLOUX RBC INVESTOR &

TREASURY SERVICES Sandra KIEFFER

CM-CIC TITRES Véronique MORSALINE AFG

FORMATION Marie-Noëlle POINTARD STATE

STREET BANK INTERNATIONAL GMBH, PARIS

BRANCH Bertrand RIMBAULT NATIXIS

Alain ROCHER SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SECURITIES SERVICES

Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL BNP PARIBAS

Isabelle THOMAS LCH.CLEARNET SA

Groupe Experts OST (GEO)

Le groupe experts OST (GEO) travaille sur les projets de Place et réglementaires (tant français qu'européens) et les questions du quotidien des acteurs français qu'ils soient Centralisateurs, Tenueurs de Compte Conservateurs ou même Dépositaire Central.

Comme en 2020, le GEO a fonctionné uniquement en audioconférence tout au long de l'année 2021. Malgré cette contrainte, les participants ont toujours été fidèles au rendez-vous, échangeant dans un esprit constructif qui a permis de faire avancer les sujets à un bon rythme et même de se mobiliser activement pour tenir les délais et réagir rapidement lors de réponses urgentes à apporter.

En plus des réunions mensuelles, des groupes de travail ponctuels sont créés pour étudier les nouvelles obligations qui s'imposent dans le domaine des opérations Sur Titres, identifier leurs impacts pour les acteurs concernés, suivre leur mise en œuvre au niveau de la Place, coordonner les tests et le suivi de la montée en production et rédiger des pratiques de marché.

Ainsi, un groupe de travail avait été constitué pour suivre la mise en œuvre de la Directive Européenne sur les Droits des Actionnaires (Shareholders Rights Directive II). Sur 2021, l'axe majeur de son travail était le volet « Identification des actionnaires » puisque la partie spécifiquement OST était mise en œuvre dès le début d'année.

Des groupes de travail ont aussi été mis en place pour la rédaction des pratiques de marché comme par exemple celle sur les émissions en FMT versus en UNIT ou plus globalement sur les grands principes à rappeler à la Place.

La migration de la plateforme Legacy vers la plateforme BaNCs (projet ASR Modernisation d'Euroclear) a aussi beaucoup occupé le groupe au premier trimestre et a même nécessité de nombreuses réunions complémentaires.

Les équipes des différentes parties prenantes se sont mobilisées aussi bien au niveau des phases de tests que lors du suivi du week-end de bascule et quotidien post démarrage. Cette mobilisation a permis une grande réactivité et la prise en charge rapide et efficace des problèmes dans une atmosphère toujours constructive.

Des axes d'amélioration des process suite à cette migration sont également en cours de discussion ainsi qu'une standardisation des opérations concernant les fonds.

Tout au long de l'année, de nombreux sujets et questions sont aussi traités lors des réunions mensuelles comme par exemple :

- TTF espagnole
- Brexit (OST sur valeurs UK)
- Retraits obligatoires
- Début de réflexion sur la migration des messages SWIFT du format ISO 15022 vers le format ISO 20022
- Opérations prioritaires

Le GEO met aussi à jour régulièrement le guide de la fiscalité applicable aux OST.

En résumé, le groupe œuvre pour une constante amélioration des process de Place et tente de trouver des solutions communes afin de fluidifier le traitement de chaque étape des opérations.



ANIMATEURS & RAPPORTEURS

Olivier BYL-DUPEUCH EURO SECURITIES PARTNERS
Martine GUILLET SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Dominique MARIE BPCE EURO TITRES

MEMBRES Sandra ABOUTBOUL EUROCLEAR

Maud BLANCHET CRÉDIT AGRICOLE TITRES

Nathalie CAPREDON LCH

Guillaume CAPRON CRÉDIT AGRICOLE TITRES

Martine CLAUDEL CM-CIC TITRES

Pierre COLLADON SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Sébastien COURTELLEMENT BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Diego DE LICHTERVELDE BNY MELLON

Catherine DEPALLES PAREL

Adeline DORE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Christophe DURAND CM-CIC

Sébastien FRÉMAUX CRÉDIT AGRICOLE

TITRES **Marc GONCALVES** ODDO BHF

Arthur HAAS EURONEXT **Julie HEBERT** BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Frédéric HERMENT CIC MARKET SOLUTIONS

Benoît HOUSSARD CACEIS

Bruno HUET SIX FINANCIAL INFORMATION

Carine JULIO CACEIS **Constantin KANTARIDIS**

EURONEXT **Marie-Pierre LECOUTEUX**

EUROCLEAR **Vanessa LEJEUNE** BNP PARIBAS

SECURITIES SERVICES **Corinne MALPART** BNP

PARIBAS **Serge MAREIX** LA BANQUE POSTALE

Muriel MATHIEU CACEIS **David PASQUELE**

CACEIS **Valérie PUZIO** BNP PARIBAS

SECURITIES SERVICES **Axelle QUACH** BNP

PARIBAS **Alexandra ROCHE** CITI

Florence VAPPÉREAU BNP PARIBAS

SECURITIES SERVICES

Groupe Groupe Experts AG - GEA

Le Groupe Experts AG consacre ses réflexions aux évolutions relatives aux assemblées générales d'actionnaires et concentre ses travaux principalement dans trois domaines : modalités de déploiement de la Directive Européenne droit des Actionnaires, définition de l'environnement nécessaire au développement des AG hybrides incluant le questionnaire en live ou le vote par internet temps réel et enfin l'évolution des procédures qui enrichissent le guide Méthodologique AG

Le groupe de travail s'est réuni de manière intense en 2021 au rythme hebdomadaire avec de nombreux participants pour clarifier essentiellement les modalités de traitement des assemblées générales de valeurs étrangères et construire ainsi l'intégralité des fonctionnalités nécessaires pour recevoir les annonces d'assemblées générales et traiter / router les instructions de votes correspondantes. Dans ce but, le groupe de travail a dû se référer dans la mesure du possible aux « market practises », aux standards internationaux ou aux pratiques d'Euroclear et de Broadridge. Nous pouvons saluer à cette occasion les travaux importants menés par le sous-groupe Retail animé par JC. Aubert (BPCE) et

C. Guibert (SGSS) ainsi que l'accompagnement et la mobilisation de SLIB et de Pierre Colladon (SGSS) pour son expertise et la liaison avec les autres groupes de Place.

Le groupe de travail a également défini de nombreuses prestations nouvelles comme les modalités de gestion des confirmations de vote post AG et les cartes d'admission virtuelles pour les AG hybrides. Enfin, il a largement contribué aux réflexions de Place relatives aux conditions de mise œuvre du vote temps réel à distance pour les AG hybrides.



ANIMATEUR Richard **ROGER** SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

RAPPORTEURS

Julien de ROQUETTE BUISSON AILANCY

Maxime FRANCOIS AILANCY

MEMBRES AFTI • AIR LIQUIDE • BNP PARIBAS

• BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

• BOUYGUES • BPCE • CACEIS • CM-CIC

• CRÉDIT AGRICOLE TITRES

• EURO SECURITIES PARTNERS • EUROCLEAR

• LA BANQUE POSTALE • ODDO BHF

• PROCAPITAL • SLIB • SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

• SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Groupe Liaison France dédié au règlement CSD - GLF CSDR

Les sujets phares ayant été traités par le Groupe de Liaison France dédié au règlement CSD ('GLF CSDR') en 2021, regroupés par grands thèmes, sont les suivants :

● L'AFTI et l'analyse structurante des différentes réglementations

Le GLF CSDR a consacré l'essentiel de l'année 2021, en étroite collaboration avec les autres associations de la Place Française ainsi qu'avec les associations européennes, à poursuivre l'analyse en profondeur des impacts directs et indirects du volet discipline de règlement/livraison du règlement CSD. Sur ce sujet, le groupe s'est en particulier penché sur l'affinage du traitement des pénalités, ainsi que sur de pratiques de marché visant à faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires sur les confirmations et allocations, à permettre un traitement efficace des pénalités, mais aussi à améliorer l'efficacité du Settlement. Sur ce dernier point, un sous-groupe dédié du GLF a été constitué afin de déterminer les pratiques de marché à mettre en œuvre en 2022 pour l'améliorer, ainsi que pour proposer des évolutions des statistiques de suspens circulant au sein de la Place. L'AFTI a par ailleurs finalisé en début d'année ses travaux de réponse sur la consultation de la Commission européenne au titre de la revue de CSDR.

Le travail de consolidation de l'analyse des impacts sur CSDR s'est poursuivi par la finalisation en fin d'année d'une nouvelle version du cahier des charges, structuré autour de 4 thématiques (tableau ci-dessous).

● Le Groupe de Liaison France CSDR est un sous-groupe du GLF, lancé en avril 2017. Il est structuré autour de l'analyse du règlement CSD. Les mandats du GLF CSDR sont principalement de :

- Centraliser l'évaluation des impacts du règlement CSD et des initiatives et projets de Place liés ;
- Assurer un relais avec les différents groupes AFTI contributeurs (principaux Groupes AFTI concernés: Marché Obligataire et Collatéral (MOC) - Actions - Conservation - Émetteurs - Observatoire International - Flux et Stock).
- Assurer une coordination avec les autres institutions travaillant sur les impacts de CSDR :
 - D'autres associations de la Place française: AMAFI, AFG, ANSA.
 - Certains autres travaux menés en Europe sur ces thèmes: notamment travaux de la BCE sur les pénalités, travaux de l'AFME.
 - Les infrastructures de marché assurent la liaison avec les travaux menés au niveau de leurs associations professionnelles (EACH, ECSDA).

● Livrables

- Version 4 du Cahier des Charges des impacts pour les établissements de la Place française
- Pratiques de marché: traitement des confirmations-allocations, recours au settlement partiel, information sur les pénalités, imputations des pénalités, traitement des réclamations.

Thématique		Couverture
Agrément des CSD / ICSD		Couvert
Settlement internalisé		Couvert
Settlement Discipline	Confirmations / Allocations	Couvert
	Pénalités	Couvert



ANIMATEUR Gael DAVID BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

RÉDACTEUR François DUBRAU COGNIZANT CONSULTING

MEMBRES Lionel BARTHELEMY CACEIS Christophe BERTHE CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Pierre-Nicolas BISSONNET LCH. CLEARNET SA Sylvie BONDUELLE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Michel CHAPUT CITI GROUP Pierre COLLADON SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Kevin DARRACQ HSBC CONTINENTAL EUROPE Italo DI LORENZO CLEARSTREAM

Amélie DROMAIN DEUTSCHE BANK Luba GUEORGUEVA CM-CIC

Pascal INACIA CRÉDIT MUTUEL CIC Paul JANSSENS SWIFT

Mathilde JOANNET EUROCLEAR Vincent JUBIN CRÉDIT AGRICOLE CIB

Mourad KHIRAT BPCE Dominique MARIE BPCE

Muriel MATHIEU CACEIS Marianne PERSOUYRE ROTHSCHILD MARTIN MAUREL

Frédéric PLANET NATIXIS Mathilde SCHULLER BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Caroline TRUSZKOWSKI BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Valérie VAUDEL BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Groupe Innovation et Nouvelles Technologies

Les travaux du groupe de travail se sont principalement concentrés sur le suivi des initiatives de Place et la veille en matière d'innovations pour alimenter les réflexions sur de possibles cas d'usages pertinents pour le post-marché, la veille réglementaire et la contribution aux réponses aux consultations sur le Régime Pilot et MiCA, et sur l'analyse des impacts de la Blockchain et des Security Token sur la transformation des métiers du post-marché.

Le groupe de travail a finalisé une première étape de ses travaux en matière de constitution d'un guide pédagogique permettant de faciliter l'appropriation des concepts du post-marché et de la Blockchain. Le « Guide Blockchain & Métiers Titres - Le défi de la désintermédiation » a ainsi été publié courant décembre 2021 et a fait l'objet de plusieurs présentations auprès des partenaires de l'AFTI et du Club Banque.

Concernant les initiatives de Place, l'AFTI et plusieurs de ses adhérents ont soutenu et participé deux initiatives dans le cadre de l'expérimentation menée par la Banque de France sur l'utilisation d'une monnaie digitale de Banque Centrale pour le post-marché. L'expérimentation a permis de démontrer l'intérêt d'un tel outil pour accompagner la tokenisation des actifs.

Registraccess®, la plateforme Blockchain du non coté, une initiative lancée par l'AFTI dès 2019 est enfin passée en production en décembre dernier. La plateforme utilise la technologie Blockchain/DLT afin de digitaliser les ordres de mouvement (ODM) et la tenue de registre des détenteurs de titres non cotés.

Dans le cadre de ses travaux de veille sur les cas d'usages pertinents pour le post-marché, le groupe de travail a eu le plaisir d'accueillir en 2021:

- TCS, qui nous a décliné son offre Blockchain, dénommée Quartz, qui s'inscrit dans la continuité des offres progiciels en lien avec l'émergence des digital asset.
- UPSIDEO pour présenter leur solution de dématérialisation de l'onboarding des clients investisseurs et leur souscription de produits financiers, le tout sous l'angle KYC.

- IBM FRANCE, activité Blockchain, afin de partager leur vision sur 4 grands sujets, qui sont les systèmes d'émission d'asset digitaux, l'interopérabilité entre protocoles, réseaux et technologies, la confidentialité et l'informatique quantique.
- NOMADIC-LAB pour évoquer l'adoption de la Blockchain Tezos, moins consommatrice en énergie car elle s'appuie sur un consensus par preuve d'enjeu (PoS).
- SG-FORGE qui a présenté le « CAST Framework » qui a vocation à devenir un nouveau standard de marché pour les émissions de security token.
- HARVEST et Budget INSIGHT dans le cadre de la problématique de l'Open Banking et des API favorisant l'échange et l'agrégation de données.

Enfin, le groupe de travail a participé aux consultations de l'AMF pour la transposition de l'ordonnance relative aux PSAN dans RG AMF, ainsi qu'aux réflexions et Position Paper relatives au Régime Pilote et à MiCA.

Ces deux réglementations constitueront certainement deux thèmes importants des travaux 2022 du groupe de travail, ainsi que la problématique de l'interopérabilité des Blockchain et l'élaboration de standard afin d'éviter une fragmentation dommageable à l'industrie et in fine aux investisseurs.



ANIMATEUR Frédéric BECK BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

RÉDACTEUR Thibaut de LAJUDIE AILANCY

MEMBRES David ABINAL LA BANQUE

POSTALE Adeline BACHELLERIE BANQUE DE FRANCE Christophe BERTHE CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Éric BEY EURONEXT Florence BOIX CACEIS

Thiebold CREMERS AMAFI Natacha DEZERT

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Jean EYSSAUTER LIQUIDSHARE

Kais HAJ TAIEB CACEIS

Christian LAMOUROUX PROCAPITAL

David LEBLACHE EURONEXT

Frédéric MESNIÈRE CRÉDIT MUTUEL CIC

Eliane MEZIANI CACEIS Alain ROCHER

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Stéphanie SAINT PÉ AFTI

Sébastien SÉAILLES EUROCLEAR

Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL BNP PARIBAS

Maxime TIRLEMONT LIQUIDSHARE

Philippe VERRIEST EUROCLEAR

Groupe Marché Actions

Les activités du groupe de travail Marché Actions s'articulent autour de deux grands thèmes. Les sujets liés aux projets des infrastructures d'une part, ceux liés aux évolutions réglementaires et à leurs conséquences pour les activités, d'autre part. S'agissant des infrastructures de marché, le groupe de travail a suivi les chantiers suivants :

- Euronext: l'intégration de la bourse de Milan, la création d'Euronext Clearing, l'extension des horaires de cotation pour les warrants.
- LCH SA: le programme d'élargissement à de nouvelles trading venues et dépositaires centraux, l'évolution vers le modèle de Value at Risk (VaR), la refonte des rapports de trésorerie.
- Euroclear: la mise en œuvre de la réglementation CSDR et la revue des statistiques de dénouement des titres.

Le groupe a suivi tout au long de l'année 2021 l'avancement de la mise en œuvre de la réglementation CSDR: le suivi des actions de lobbying permettant le report des processus de rachat d'office, le dry

run de la gestion des pénalités, la fiscalité des pénalités, la gestion des réclamations, l'impact sur les conventions de service et la nécessaire évolution des pratiques de règlement livraison permettant de réduire ces pénalités.

Enfin, le groupe s'est penché sur les derniers impacts de SFTR après sa mise en œuvre, les enjeux des nouvelles règles de facturation électronique à venir (SBI) et il a poursuivi l'état des lieux des enjeux de la Finance Durable notamment à travers le cadre réglementaire européen en construction.



ANIMATEUR Patrick CRESUS EXANE

Emmanuel de FOURNOUX AMAFI

RAPPORTEURS Hervé DUTOT COGNIZANT

CONSULTING Nicolas BEUNEUX COGNIZANT
CONSULTING

MEMBRES Éric BEY EURONEXT

Sylvie BONDUELLE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
SECURITIES SERVICES Haroun BOUCHETA
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

François de LARD GILBERT DUPONT

Christelle DENECHAUD SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Caroline DEROCLE EUROCLEAR

Delphine FEYRIT LCH.CLEARNET SA

Malado GROS PAREL Pascal INACIA CRÉDIT
MUTUEL CIC Hélène JOUAN ODDO BHF

Frédéric MESNIÈRE CRÉDIT MUTUEL CIC

Fabrice NOVEL CITIBANK Mathilde SCHULLER
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Christian SIMONET EURONEXT

Sébastien VILEDIEU de TORCY SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE

Groupe **Marchés Obligataires & collatéral - MOC**

Concernant les produits de taux et le collatéral, le groupe a poursuivi durant l'année écoulée ses travaux d'amélioration et de sécurisation des processus, de veille et d'anticipations des évolutions en cours ou à venir, qu'elles soient réglementaires (réglementation CSD en particulier) ou conséquentes de projets de Place comme ECMS, en liaison avec la Banque Centrale Européenne et ses groupes de travail, notamment l'AMI-SeCo et l'AMI-Pay.

● Une attention particulière a été portée sur les évolutions du traitement des titres de dettes :

- Travaux de la BCE sur les processus d'émission des titres de dette : le groupe suit les réflexions du Debt Issuance Market Contact Group (DIMCG) visant à harmoniser tant la documentation légale des instruments que les workflows de traitement en pré- et post-marché, ainsi que ses analyses sur le recensement des plateformes facilitant ces workflows. Le groupe sera très attentif aux initiatives qui en découleront. Le groupe avait d'ailleurs, par ses réflexions partagées avec la BCE, contribué à faire émerger cette initiative.
- Travaux du Commercial Paper Committee au sein de l'International Capital Markets Association, et ses impacts pour le marché de l'EuroCP et plus largement.
- Travaux en France de l'ACI-AFTB sur les Green NeuCP et la façon dont les programmes d'émission de NeuCP ESG pourront être traités aux côtés des programmes d'émission classiques. Cette évolution constitue un facteur de compétitivité important pour la Place Financière de Paris. Le groupe s'est par ailleurs intéressé aux évolutions des offres des infrastructures de marché, en particulier LCH (par exemple l'extension des types d'actifs acceptés en collatéral), Euroclear et Clearstream, ainsi qu'aux nouveaux acteurs du marché, notamment ceux visant à digitaliser la chaîne de valeur et/ou opérant via la technologie de registre distribué (Blockchain). À ce titre, le groupe porte un message constant auprès de ces nouvelles infrastructures, afin que la valeur ajoutée qu'elles apportent s'étende également aux traitements post-marché, dans une logique de straight-through-processing et de réduction des coûts de traitement et des risques d'erreur.

● En 2022, ces projets majeurs continueront de faire l'objet d'un suivi rapproché :

- Notamment l'entrée en application du règlement CSD dans son volet gestion des pénalités, avec une attention spécifique sur la stabilisation du processus de traitement de bout en bout, et son influence en bout de chaîne sur les taux de suspens.
- CSDR Refit et les modifications proposées sur les procédures de rachat obligatoire. La nouvelle proposition de la Commission Européenne et les travaux des autres associations européennes sur ce chapitre seront attentivement regardés.
- Les travaux du GLF Settlement Efficiency sur l'évolution des pratiques de marché visant à réduire les suspens. Ce groupe est né sous l'impulsion du Groupe Marchés Obligataires & Collatéral et répond à un besoin important pour les membres.
- L'avancée des projets de la BCE : la plateforme européenne ECMS de mobilisation de collatéral auprès des banques centrales de l'EurozoneECMS, la consolidation T2/T2S, l'harmonisation des processus d'émission des titres en Europe. D'autres sujets continueront d'être très suivis, tels que les évolutions technologiques impactant la négociation des titres et le post-marché (« tokénisation » notamment), ou la digitalisation accrue des processus, accélérée par la crise du Covid19, mais aussi et surtout la finance durable. Les évolutions réglementaires en cours sur ce dernier sujet, ainsi que les mouvements visant à promouvoir les émissions de programmes ESG auront dans les prochains mois des impacts majeurs sur les traitements.

● Livrables

- Note d'introduction des travaux demandés au GLF sur la Settlement Efficiency



ANIMATEUR Gaël DAVID BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

RAPPORTEURS François DUBRAU COGNIZANT CONSULTING

MEMBRES Alain BERANGER LIPTON FIT Anne-Marie BOGDANOFF SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Gaël DELAUNAY BNY MELLON

Caroline DEROCLE EUROCLEAR

Wyman DORVILLE BANQUE DE FRANCE

Christophe GENESTET Diana LAITHIER AGENCE FRANCE TRÉSOR

Ariel LELLOUCHE HSBC CONTINENTAL

EUROPE Frederic LEON BNP PARIBAS

SECURITIES SERVICES Francis LEPORI

CRÉDIT AGRICOLE CIB Nathalie MASSET

EURONEXT Isaac MBABA NATIXIS

Marouane MTIMET CRÉDIT AGRICOLE CIB

Daniel MUREDDU CLEARSTREAM

Olivier NIN LCH.CLEARNET SA

Béatrice PEREGORT CACEIS

Paul PIRIE JP MORGAN

Frédéric PLANET NATIXIS Marie-Pierre

QUANTIN BNP PARIBAS Alexandra ROCHE CITI

Frederic RUET BNP PARIBAS SECURITIES

SERVICES Mathilde SCHULLER BNP PARIBAS

SECURITIES SERVICES Phora SÆUR

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE Marie THOMAS HSBC

CONTINENTAL EUROPE Jérôme WALTER

EUROCLEAR Amélie ZARSKE BNP PARIBAS

Groupe Market Data Management & Relations Fournisseurs

Le sous-groupe « Market Data Management » est un sous-groupe de travail du groupe Conservation de l'AFTI et a pour objectif de traiter l'ensemble des problématiques de la communauté autour des données de marché. Il est composé de deux instances : le groupe de travail 'Market Data' et le groupe de Travail 'Market Data Relations Fournisseurs'.

La liste des membres de ces deux instances a évolué au cours de l'année 2021 (cf. fin de document).

Activités et livrables de l'année

Les réalisations du sous-groupe Market Data sur l'année 2021 sont réparties sur 6 axes

● Échange régulier sur les actualités de Place ayant un impact sur les Market-Data

Le sous-groupe Market Data a échangé sur l'actualité de Place dans un souci de veille et de suivi des projets pouvant impacter ses membres. Les sujets suivants ont ainsi été suivis :

- ESG: SFDR, Taxonomie Européenne et Actes Délégués MiFID: échange sur les impacts et le calendrier de mise en œuvre avec SIX notamment ; solution identifiée avec SIX pour mise en œuvre de l'EET.
- Brexit: liste des OPC qui ne seront plus éligibles au PEA à l'issue de la période transitoire prenant fin le 30 septembre 2021.
- PRIIPs/UCITS/MiFID: Suivi du report de la Clause 'Grand-Père', choix entre DIC et KID ; clause de remboursement make-whole.
- Résolution des anomalies constatées avec Euroclear: Analyse et remontée des alertes à Euroclear, pour certaines en collaboration avec SIX: gestion du cycle de vie des valeurs, désynchronisation des flux Euronext-Euroclear, erreurs de libellés.
- Données ESG et MiFID: suivi et remontée des anomalies dans les nouveaux packages livrés sur ces données.
- Migration LSE: Remontée des anomalies et points d'amélioration pour les prochaines migrations de Place.
- Gates: Travaux avec d'autres groupes de travail de l'AFTI pour réfléchir sur la stratégie de la Place autour des Gates,

notamment d'un point de vue 'Market data' (données dans les référentiels, mécanismes d'intégration, offres de fournisseurs de données...).

- Utilisation des données: utilisation à distance, audit des fournisseurs sur la traçabilité de l'utilisation des données, utilisation en delayed...

- Divers: modification de la mise à disposition des codes émetteurs ; Journaux Officiels; cryptomonnaies ; nationalité des fonds ; rejets AMF sur les relevés de transactions.

● Suivi des offres de fournisseurs de données

- Fournisseurs d'indices: actualités sur l'évolution des offres des fournisseurs d'indice, notamment dans le cadre de la crise sanitaire et des changements de conditions de travail (travail à distance)
- Suivi des offres des fournisseurs de données: Bloomberg, Fitch, Refinitiv, Scope Group

● Réponse aux consultations de Place ayant un impact Market-Data ou suivi des évolutions de Place

- Projet de norme UPI: échange sur la nature et les impacts du projet de nouvelle norme Unique Product Identifier et collaboration avec le CFONB sur ce projet d'identifiant unique pour les produits dérivés OTC permettant notamment une meilleure identification de ces produits dans les reportings.
- Questionnaire COVID 19 AFTI et optimisation des process post crise COVID (cf espace dédié).
- MiFID ESG FinDaTex: contribution et suivi pour le compte de l'AFTI via la nomi-

nation d'un interlocuteur dédié Laurent Plumet qui fera aussi le suivi du sujet ESG pour le compte du groupe Market Data

● Initiative : Fichiers Excel centralisateurs de fonds

Le groupe Market Data a porté une initiative d'harmonisation des différents "Fichiers AFTI" existants en vue de faciliter l'automatisation du traitement et l'interprétation de ces documents par les utilisateurs au sein des établissements centralisateurs de fonds (CACEIS, SGSS, BPSS, CM, RBC).

● Suivi de l'actualité des autres groupes de Place

- COSSIOM
- Club PGD
- E2SWG (Licence derived data)

● Rencontres fournisseurs

Dans le cadre de son suivi régulier des offres de fournisseurs de données ou éditeurs de gestion des données, les rencontres suivantes ont été organisées :

- SIX Financial
- Euroclear (en tant que diffuseur de données).

Faits marquants de l'année 2021

● L'AFTI et l'analyse structurante des différentes réglementations

Le sous-groupe Market Data a été très impliqué sur l'année 2021 dans la préparation des déploiements des réglementations ESG (SFDR, Taxonomie Européenne), MiFID 2 dans les référentiels de données nécessaires à la bonne application de la réglementation. En particulier sur la partie ESG, le groupe a pu suivre les avancées du groupe de travail européen FinDatEx auquel participe un de ses membres.

L'AFTI partie prenante dans les actions post Covid, notamment avec les fournisseurs de données

Le sous-groupe a suivi les évolutions des politiques des fournisseurs de données relatives à l'utilisation des données dans un mode dégradé et en distanciel en lien avec la crise sanitaire, notamment en partenariat avec d'autres instances ou associations telles que le COSSIOM, le CFONB ou l'AFG.

L'AFTI moteur de l'amélioration de processus existants

Le sous-groupe a lancé une initiative d'harmonisation du fichier utilisé par les établissements centralisateurs de fonds, de manière à faciliter les échanges et le traitement des informations véhiculées par les établissements et tendre vers plus d'automatisation.



ANIMATEUR

Bertrand MALÉFANT SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

RAPPORTEUR

Augustin BEYOT CHAPPUIS HALDER & CO

MEMBRES Yan BOSC CM-CIC / EID

Florent BOUCHERON CACEIS

Christine BOUTON CM-CIC TITRES

Dorothée CHAMPOMIER EURO SECURITIES PARTNERS **Thierry COATARMANAC'H** CRÉDIT AGRICOLE TITRES **Jean-Claude DANIEL** BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Hélène DECAILLIOT CRÉDIT AGRICOLE TITRES

Laurent DIXNEUF CM-CIC TITRES

Olivier DUPUICH EURO SECURITIES PARTNER

François DOMERGUE LCH.CLEARNET SA

Patrick FORCADE EURO SECURITIES PARTNER

Vincent FRANCOISE SQUARE

Dominique GASSMANN CM-CIC

Stéphanie GEHIN SQUARE **Violaine KIEFFER** BPCE

Laurence LANDI BNP PARIBAS

Thierry LANDRE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES **Pierre LOYER** BPCE EURO TITRES

Jean MANFROY BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Elisabeth NICOLAU CRÉDIT AGRICOLE TITRES

Laurence PAILLARD BNP PARIBAS

Arnaud PAJON SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES **Laurent PLUMET** SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Jean RIQUOIS BPCE EURO TITRES

Caroline ROUART SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Xavier SCHMITT CM-CIC

Stephan WOURMS CM-CIC



ANIMATEUR **Arnaud PAJON** SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

RAPPORTEUR **Augustin BEYOT** CHAPPUIS HALDER & CO

MEMBRES **Florent BOUCHERON** CACEIS

Christine BOUTON CM-CIC

Jérôme CAMEROL SIX FINANCIAL INFORMATION

Yves CARNET EURO SECURITIES PARTNER

Dorothée CHAMPOMIER EURO SECURITIES PARTNER **Thierry COATARMANACH** CRÉDIT AGRICOLE TITRES **Jean-Claude DANIEL** BNP PARIBAS

Hélène DECAILLIOT CRÉDIT AGRICOLE TITRES

Laurent DIXNEUF CM-CIC

Olivier BYL-DUPUICH EURO SECURITIES PARTNER

Patrick FORCADE EURO SECURITIES PARTNER

Vincent FRANCOISE SQUARE

Hugues GARCIA SIX FINANCIAL INFORMATION

Dominique GASSMANN CM-CIC

Stéphanie GEHIN SQUARE

Véronique GILANTON SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Bruno HUET SIX FINANCIAL INFORMATION

Violaine KIEFFER BPCE

David LAMBOUL CACEIS

Laurence LANDI BNP PARIBAS

Thierry LANDRE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Pierre LOYER BPCE

Marjorie MACQUART SIX FINANCIAL INFORMATION

Bertrand MALEFANT SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Jean-Eudes MANFROY BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Emmanuel MARLE SIX FINANCIAL INFORMATION

Fabien MAUDUIT SIX FINANCIAL INFORMATION

Laurence PAILLARD BNP PARIBAS

GroupeMarket Implementation Group – MIG

Le Market Implementation Group (MIG) est en charge de la mise en œuvre des standards européens en matière de traitement des opérations sur titres (OST, standards définis par la CAJWG, Corporate Actions Joint Working Group) et de traitements des assemblées générales (AG, standards définis par le JWGM, Joint Working Group on General Meetings).

À ce titre, le Market Implementation Group a pour objectif de collecter, analyser et documenter l'avancement de la Place française dans la mise en œuvre des standards avant de les déclarer auprès des autorités compétentes. En retour il peut être sollicité par ces dernières pour avoir des compléments d'information ou pour analyser plus en profondeur des points éventuels de non-conformité remontés par d'autres marchés.

En 2021, le Market Implementation Group a poursuivi ses travaux d'analyse, de suivi et de déclaration, de la mise en œuvre par la Place :

- Des standards pour les opérations sur titres (OST) pour les opérations "sur stock" et "sur flux".
- Des nouveaux standards relatifs à l'identification des actionnaires définis dans le cadre du déploiement des actes de mise en œuvre de la directive droits des actionnaires (SRD 2).

Ces travaux se sont inscrits naturellement dans le cadre de la nouvelle gouvernance de suivi des standards mise en place par la Banque Centrale Européenne (BCE). Cette gouvernance s'appuie sur le Corporate Event Group (CEG) dans le cadre de l'élargissement du périmètre de suivi par les structures de l'AMISECO du fait de la mise en œuvre de SRD2 et du déploiement prévu en 2023 de l'European Collateral Management System (ECMS) et des standards associés.

Les experts du MIG France travaillent en étroite collaboration avec le French NSG

(National Stakeholder Group) qui fait appel à ses connaissances et analyses en matière de standards pour les OST et d'identification des actionnaires.

En 2021 le MIG a continué son action de sensibilisation auprès de la BCE sur les conséquences et risques découlant de toute modification du standard 8 'Payment Time' qui entraînerait de nouvelles contraintes opérationnelles incompatibles avec le fonctionnement de la Place.

Au dernier trimestre 2021, les experts du MIG France ont concentré leurs réflexions sur la définition de standards pour l'application des différents types d'opérations sur titres (OST de distribution comme de réorganisation, OST élective) pour les Fonds d'Investissement (OPCVM).

Les travaux de définition d'un standard OST pour les Fonds se poursuivront en 2022 avec pour objectif d'en partager les conclusions (définition d'un cycle de vie pour chaque type d'OST, définition des séquences de dates et rappel des définitions de ces différentes dates) avec l'Association Française de Gestion (AFG) pour information puis avec le groupe AFTI Flux & Stock et enfin au niveau européen avec le CAJWG. Tout au long de l'année 2022, les experts du MIG France poursuivront leurs travaux de suivi et assureront une veille sur d'éventuelles modifications ou définitions de standards dans les trois domaines que sont les Opérations Sur Titres, les assemblées générales ou l'Identification des Actionnaires.



ANIMATEUR Pierre COLLADON SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

RAPPORTEUR Thomas FOSSIER COGNIZANT CONSULTING

MEMBRES Sandra ABOUTBOUL EUROCLEAR Jean-Christian AUBERT BPCE

Lionel BARTHELEMY CACEIS Helena BASTOS BNP PARIBAS Pierre BERGER BANQUE DE FRANCE Éric BEY EURONEXT

Olivier BYL DUPUICH EURO SECURITIES PARTNERS Pierre CARLIN BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Laure CARREL

BANQUE DE FRANCE Isabelle CASTETS CACEIS Stéphanie CLARK FISCHER BNP

PARIBAS Christophe CLEMENCEAU CACEIS Laëtitia COLOMBANI EUROCLEAR

Sébastien COURTELLEMONT BNP PARIBAS Odile de BROSSES AFEP

Anne-France DERAEMY BNP PARIBAS Maximilien DEMARQUETTE BANQUE DE

FRANCE V Karim DJENADI BNP PARIBAS Laurent DOUSSET SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SECURITIES SERVICES Amélie DROMAIN DEUTSCHE BANK Christophe DURAND CM-CIC

Kamal ELHAJJI CACEIS Sébastien FRÉMAUX CRÉDIT AGRICOLE TITRES Silvia GABRIELLI

BANQUE DE FRANCE Aurélie GASTEBLET CACEIS Luba GUEORGUEVA CM-CIC

Christian GUIBERT SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Martine GUILLET

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Aurélie HORVAT BNP PARIBAS

Hélène JEANPIERRE BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Marie-Claire JOLIVET CACEIS Armand JULLIEN SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SECURITIES SERVICES Mourad KHIRAT NATIXIS Jean-Paul LAMBOTTE EUROCLEAR

Vanessa LEJEUNE BORDELON BNP PARIBAS Anne MAIRESSE LCH Karen MANNION CACEIS

Dominique MARIE BPCE Pierre MARSAL AVOCATLINE

Anthony MARTIN BNP PARIBAS Jean-Luc MENESSION CACEIS

Eliane MEZIANI CACEIS Sylvie OLIVIER NATIXIS Karine PLET BNP PARIBAS

Sylvie POLOMSKI CRÉDIT AGRICOLE TITRES Alexandra ROCHE CITI Nathalie SAMMAN

CACEIS Stanislas TEYSSIER D'ORFEUIL BNP PARIBAS Dan TOLÉDANO EUROCLEAR

Florence VAPPÉREAU BNP PARIBAS

Groupe Observatoire de la conformité

En 2021, l'expertise des membres de l'observatoire de la Conformité a été sollicitée à de nombreuses reprises. L'observatoire a ainsi été le lieu d'échanges, de débats et de travail sur de nombreuses consultations des pouvoirs publics français et européens en particulier sur les sujets suivants : la consultation sur la revue de CSDR, la consultation sur le règlement ESAP, la consultation sur la transposition dans le RGAMF de l'ordonnance Blockchain, la consultation sur la stratégie européenne d'investissement de détail...

Lors de la conférence annuelle, l'observatoire a souhaité mettre en avant les travaux menés par ses membres au cours de l'année et a réalisé un focus spécifique sur les divergences réglementaires dans le domaine financier mises en œuvre par le Royaume-Uni suite à sa sortie de l'Union européenne, sur la finance durable et l'enjeu de l'intégration des données extra-financières ainsi que sur le nouveau paquet législatif LCB-FT présenté par la Commission européenne en 2021. Soucieux de s'ancre fermement dans son écosystème et de s'ouvrir aux innovations, l'observatoire a multiplié les invitations à divers acteurs en lien avec les questions de conformité. Des présentations ont ainsi été réalisées par l'entreprise SIX sur les données extra-financières, les équipes de DASTRA sur le RGPD, Chappuis-Halder sur les réglementations IFR-IFD et par nos membres sur leur organisation interne en termes de conformité. L'observatoire a eu également à cœur de s'investir pleinement dans le recensement des travaux menés sur la Finance Durable par l'AFTI en fournissant aux équipes de OnePoint un résumé complet des activités de l'Observatoire sur le sujet. L'Observatoire a enfin poursuivi son engagement et sa participation sur le bilan post-Covid initié par l'AFTI en 2020.

Les sujets phares de 2021 :

- **Travaux de Place :**
 - MiCA – Position paper AFTI communiqué à la Commission européenne.
 - Haut Comité Juridique de Place – Nominativité des titres numériques.
 - PRIIPs – Participation aux demandes de report des RTS de l'industrie (EACB notamment).

- Groupe de travail dédié à la transposition de l'ordonnance Blockchain dans le RGAMF.

- **Consultations :**
 - CSDR Review & Settlement Discipline – 2 février 2021.
 - European Single Access Point (ESAP) – 12 mars 2021.
 - Directives Finalité (SFD) et Collateral (FCD) – 7 mai 2021.
 - Retail Investment Strategy – Focus sur la partie PRIIPs – 3 août 2021.
 - Rapports de Best Execution (RTS 27 et 28) – 16 décembre 2021.

- **Réflexions et échanges**
 - Brexit, quels changements et évolutions ?
 - Finance durable : travail en lien avec OnePoint sur les travaux menés par l'Observatoire – création et participation au groupe de travail dédié à ces enjeux.
 - RGPD : quelles interactions / quels blocages avec des réglementations tiers ?

L'observatoire de la Conformité a également pu tirer parti des synergies uniques proposées par l'AFTI, du fait de la diversité et de l'expertise de ces nombreux groupes, en collaborant ponctuellement avec les groupes Dépositaire, Market Data et Formation ainsi qu'avec les observatoires Juridique et International sur des sujets précis. Les membres s'investissent enfin pleinement dans les deux sous-groupes que chapeaute l'observatoire : le sous-groupe Sécurité Financière et le sous-groupe TCC.



ANIMATEUR Eliane MEZIANI CACEIS

RAPPORTEUR Augustin BEYOT CHAPPUIS HALDER & CIE

MEMBRES Robert-Mickae ABLIN LA BANQUE POSTALE Florence ARDITO CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Antoine BARGAS BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Isabelle BARROUX-REHBACH

HOTTINGUER SONIA BOUCETTA BPCE

Sonia BOUCETTA BPCE Jean-Paul BOURDET

NATIXIS EUROTITRES Pascale BRADBURY

CREDIT AGRICOLE TITRES

Mickael CHEVRETON CREDIT AGRICOLE

TITRES Clément DAVID CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS Laetitia COLOMBANI

EUROCLEAR

Marie-Claire de SAINT EXUPERY

SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

Jamila EL AOUI CRÉDIT AGRICOLE TITRES

Olivier ESPERANCE ROTHSCHILD MARTIN

MAUREL Dimitri FEXIS INVESTIMO/SMA

Adélaïde FISCHMEISTER AMAFI

Philippe GALLOT PROCAPITAL

Charles GARD RBC Séverine GUEZ HSBC

CONTINENTAL EUROPE Delphine JUJY BPCE

Céline PIRIOU PROCAPITAL

Natacha RICHARD LA BANQUE POSTALE

Stéphanie SAINT PE AFTI

pascal SIONNEAU CM CIC Chantal SLIM CACEIS

Luc TAGLIABUE CACEIS

Ibrahim TALA HSBC CONTINENTAL EUROPE

Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL BNP PARIBAS

Marc VEYRIERE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Ramona YAMANI BPCE

Groupe Observatoire de la fiscalité

Au cours de l'année 2021, l'activité de l'observatoire a été principalement concentrée sur quatre axes (les deux premiers pouvant être mis en relation avec les conséquences de la crise sanitaire)

La digitalisation : l'observatoire a mené des travaux sur la digitalisation des imprimés permettant l'application des conventions fiscales et sur la mise en place d'échanges numériques avec les administrations fiscales, en lieu et place des traditionnelles procédures papier. Ces réflexions rejoignent sur ce point les taxes de travail de l'OCDE et de l'Union Européenne. Les propositions issues de ces travaux ont été transmises mi 2021 à l'administration fiscale française (DGFIP) et sont actuellement à l'étude par cette dernière.

L'affectation de l'épargne au financement des entreprises : l'observatoire a participé aux travaux de Place visant à faciliter l'inscription sur les PEA de titres non cotés, et en particulier des titres commercialisés par des plateformes de financement collaboratif ; des propositions en ce sens (établies en liaison avec Finance Participative France) ont là aussi été adressées début juillet 2021 à la DGT.

La discipline de marché : dès 2020, l'observatoire s'est penché sur le régime fiscal des pénalités prévues par le règlement européen sur les défauts de règlement sur les transactions de marché (règlement CSDR). L'analyse s'est poursuivie en 2021 en liaison avec les autres associations du secteur financier (AFG, AMAFI, FBF) en vue d'obtenir une clarification de ce régime permettant à ces pénalités de jouer pleinement leur rôle.

Les conséquences du Brexit : les participants ont dû mettre en œuvre en 2021 les mesures de transition liées à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, notamment en matière de PEA, pour l'exonération de retenue à la source des dividendes français versés à des OPC d'États tiers ou pour l'exonération des prélèvements sociaux sur les revenus mobiliers perçus par des personnes assujetties à des régimes britanniques d'assurance-maladie.

L'observatoire participe également à la rédaction ou à la mise à jour de Guides professionnels (tel que ceux portant sur la directive européenne DAC6 ou sur les OST). Si la loi de finances pour 2022 n'a pas eu un contenu très dense (hormis l'actualisation du régime fiscal des OPC side-pocket, et certaines précisions sur l'assiette des retenues à la source), les années 2022 et suivantes s'annoncent riches concernant la mise en œuvre de ces retenues (des textes de l'OCDE et de l'Union Européenne sont attendus) et concernant la modernisation des outils déclaratifs de l'administration fiscale française. Plus que jamais, le fiscaliste devra savoir échanger avec ses partenaires (et notamment avec les informaticiens)!



ANIMATEUR & RAPPORTEUR

Vincent DUMONT CRÉDIT AGRICOLE

MEMBRES

Patricia AGUIRRE FLOAREA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE **Dominique BACH** LCL

Cem Mikail BAS UBS FRANCE

Sofia BATTENINI-REYDOU BNP PARIBAS

SECURITIES SERVICES **Céline BERNARDIN**

BANQUE PALATINE **Julie BOURMALEAU**

CACEIS **François-Daniel CASTELLANI**

BANQUE DE FRANCE **Sylviane CASTILLO**

OCBF **Sandrine COHEN** BNP PARIBAS

SECURITIES SERVICES

Yves COLLET CRÉDIT AGRICOLE TITRES

Vincent DE PALMA ODDO BHF

Séverine DEFERT LAZARD FRERES

Christelle DESMURS HSBC CONTINENTAL

EUROPE **Najim EL ATTAABI** CACEIS

CORPORATE TRUST **Thomas FAOU** CACEIS

Jean-Marc GOBERT CIC

Samira HAMMADI HSBC CONTINENTAL

EUROPE **Charlotte HELLUY-LAFONT**

LAZARD FRERES **Félicie HENTZGEN**

CM-CIC TITRES **Serge-Philippe IBINGA**

BPCE **Angélique LACHENS** RBC

F&TS **Sophie LANCELOT** LA BANQUE

POSTALE **Anne LEBEAU** CACEIS **Daniel**

LENA CLEARSTREAM **Rozenn LOUVEL**

PROCAPITAL **Éric MAREGA** EUROCLEAR

Fabrice NOVEL CITI BANK

Renée PARIS DEUTSCHE BANK

Anne-Sophie PELTIER BANQUE PALATINE

Nataliya PELYPAS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Catherine PEYRATOUT SOCIÉTÉ

GÉNÉRALE **Marie PLATEAUX** BNP PARIBAS

Béatrice RAFFIN BNP PARIBAS SECURITIES

SERVICES **Laurence RICHY** BPCE

Mireille SACRIPANTI SIX FINANCIAL

INFORMATION **Caroline SAJA** SIX FINANCIAL

INFORMATION **Nathalie VALLUIS** CABINET

VALLUIS **Alexandra WAGMANN** BNP

PARIBAS

Groupe Observatoire International

Alors que l'organisation et l'animation de l'observatoire International ont été revues en 2020, l'année 2021 a permis de consolider la gouvernance pour que l'AFTI puisse utilement se mobiliser sur les nombreux sujets réglementaires impactant le post-marché, que ce soit à l'occasion de consultations ou au cours de la phase d'examen de certains textes.

Rappel de la raison d'être de l'observatoire International

L'observatoire International permet d'assurer une veille sur les initiatives réglementaires à caractère international et européen, mais également de conseiller, notamment le Bureau, le Conseil d'administration et les groupes de l'AFTI, sur les enjeux et sur l'opportunité pour l'association de contribuer voire coordonner les réponses à certaines consultations publiques.

En 2020, la gouvernance et l'animation de l'observatoire International ont été modifiées pour que puissent être mieux identifiées et suivies les initiatives réglementaires et projets d'infrastructures/ de standardisation pouvant impacter le post-marché. Cet objectif nécessitait que soient définies et formalisées les positions principales à défendre par l'association sur certains sujets réglementaires importants. En outre, cela implique que soient menées, lorsque nécessaire, des actions de sensibilisation au nom de l'AFTI pour défendre ces positions.

De manière complémentaire, et afin de pouvoir suivre les évolutions réglementaires pouvant impacter le post-marché, un fichier destiné à recenser tous les textes, travaux et consultations d'intérêts a été créé, diffusé aux membres permanents et régulièrement mis à jour.

Travaux de l'observatoire International en 2021

En 2021, se sont tenus quatre réunions de l'observatoire International de type « séances plénières » ainsi que des réunions dédiées à des sujets spécifiques en comité restreint, tels certains aspects de la finance digitale ou d'AIFMD.

De nombreux sujets ont été abordés et ont fait l'objet de positions formalisées et d'actions de sensibilisation de la part de l'association. Est indiquée ci-dessous une liste non exhaustive de sujets :

- **Dispositif français de la comptabilité en partie double.**
- **Revue de CSDR :**
 - Réponse aux différentes consultations.
 - Actions de sensibilisation pour obtenir des aménagements concernant la discipline de dénouement (procédure de rachats obligatoires).
 - Échanges pour améliorer le reporting des transactions internalisées.
- **EMIR et CCPs**
 - Suivi des consultations, notamment sur le reporting.
 - Suivi des consultations et actions concernant les projets de mesures de niveau 2 sur CCP Recovery & Resolution.
- **AIFMD :**
 - Échanges avec les autorités françaises et européennes visant à obtenir des précisions et pour préparer la revue annoncée de la directive.
- **Finance digitale**
 - Réponse à la consultation PSAN de l'AMF.
 - Réponse aux consultations de l'AMF sur l'ordonnance et le décret Blockchain.
 - Réponse au « call for evidence » de l'ESMA.
 - Règlements Régime Pilote et MICA : sensibilisation des décideurs publics sur la nécessité d'aménager le régime de responsabilité du conservateur.

En outre, l'observatoire International a assuré et coordonné la présidence de l'ETDF (European trustee and Depository Forum) pendant les six premiers mois de l'année.



ANIMATEUR Haroun BOUCHETA

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

RÉDACTEUR Eva LASLA-BORTOLUSSI

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

(jusqu'en septembre)

MEMBRES Frédéric BECK

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Sylvie BONDUELLE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SECURITIES SERVICES

Pierre COLLADON SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SECURITIES SERVICES

Thiebold CREMERS AMAFI

Gaël DAVID BNP PARIBAS SECURITIES

SERVICES

Marie-Claire de SAINT-EXUPERY

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Marie DELAHOUSSE

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Vincent DUMONT CRÉDIT AGRICOLE SA

Anita METZGER BNP PARIBAS SECURITIES

SERVICES

Eliane MEZIANI CACEIS

David POIRIER SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Stéphanie SAINT PE AFTI

Corinne SOCHA CACEIS

Groupe Observatoire Juridique

● CSDR – Clause de buy in et de pénalités

L'article 7 du Règlement sur les dépositaires centraux de Titres (CSDR) contient une section sur la « discipline de dénouement », applicable au 1^{er} février 2022, comprenant des mesures visant à améliorer l'efficacité du règlement, à savoir :

- Des pénalités en cas de défaut de dénouement à la date de règlement convenue si un suspens est constaté sur un règlement-livraison, l'adhérent du CSD responsable du suspens verse au CSD une pénalité dont le montant dépend du cours de l'instrument financier, du nombre de titres concernés, et du nombre de jours de suspens. Le CSD verse à son adhérent « victime » du suspens le même montant (à l'euro près). Le montant des pénalités à verser / recevoir par chaque adhérent est calculé mensuellement par le CSD. Les adhérents sont susceptibles de répercuter les montants qu'ils ont payés / reçus à leurs propres clients (ce point n'est pas traité dans le règlement).
- Les rachats obligatoires après une certaine date. Les parties impliquées dans la chaîne de règlement passent avec leurs contreparties respectives des accords contractuels qui incluent les exigences relatives à la procédure de rachat d'office.

L'observatoire juridique a rédigé des modèles de clauses afin d'encadrer le traitement des rachats obligatoires et la refacturation des pénalités par les intermédiaires. Le 24 novembre 2021, les législateurs de l'UE se sont mis d'accord sur le report du régime du rachat obligatoire. Compte tenu de ce report, seule la partie refacturation des pénalités doit faire l'objet d'une mise à jour contractuelle avec les clients professionnels, si nécessaire.

● Étude d'impacts de la Directive droits des actionnaires révisée sur les activités de tenue de compte conservation

Compte tenu de l'importance de ce sujet et des questions en suspens, un groupe de travail de l'observatoire Juridique a été créé, ayant permis d'alimenter une série de questions / réponses posées par les différents établissements.

En outre, une liste des points non pris en compte ou nécessitant encore des précisions dans la transposition française de la directive a été établie en 2020. La loi 2021-1308 du 8 octobre 2021 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union Européenne dans le domaine des transports, de l'environnement, de l'économie et des finances, dite « DDADUE 2 », apporte au dispositif existant quelques ajouts et modifications bienvenus proposés par l'AFTI.

Ainsi, l'article 38 achève la transposition de la directive 2017/828, dite « SRDII. Cet article procède à l'ajustement des dispositions issues de la loi « PACTE » pour lesquelles des difficultés d'interprétation avaient été signalées par l'AFTI notamment.

Nouveau régime du dépositaire d'organisme de titrisation

L'arrêté du 29 mars 2021 portant homologation de nouvelles dispositions du RG AMF couvrant notamment les dépositaires d'organismes de titrisation, publié au JO du 2 avril 2021.

Les principaux points identifiés à la suite de la publication du RGAMF mis à jour du nouveau régime applicable au dépositaire d'OT ont été étudiés en collaboration avec le groupe dépositaire de l'AFTI.

Parmi les nouveautés les plus importantes qui ont fait l'objet d'une attention particulière, il résulte du régime du nouveau applicable au dépositaire d'organisme de titrisation l'obligation de contrôler l'existence des créances sur la base d'échantillons, dont l'étendue est variable en fonction de critères fixés par le Règlement général modifié.

L'observatoire Juridique a mis à jour par ailleurs, dans le cadre d'un groupe de travail dédié, le modèle de convention dépositaire à utiliser par les établissements, sur la base du modèle d'architecture de convention dépositaire de Place.



ANIMATEUR & RAPPORTEUR David POIRIER
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

MEMBRES Lucas CIEPLINSKI CACEIS BANK
Sébastien COURTELLEMONTE BNP PARIBAS
SECURITIES SERVICES Olivier DUDOUIT
EURONEXT Angélique FAVALORO CRÉDIT
MUTUEL Mélanie GARNIER ROTHSCHILD
MARTIN MAUREL Anaïs LADEVE PROCAPITAL
Gaëlle LAVOCAT BANQUE RICHELIEU
Mathilde LE ROY AMAFI Benjamin MAUDUIT
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
Jennifer MAZUR CRÉDIT MUTUEL TITRES
Éric PAILLOT CIC Fanny PALMIÉRI
EUROCLEAR Lydia PERRIER HSBC
CONTINENTAL EUROPE
Stéphane PLAIS PROCAPITAL
Ludivine POLÈRE OCBF Jérôme QUINET ODDO
BHF Stéphanie SAINT PÉ AFTI
Vincent TARALLO HSBC CONTINENTAL
EUROPE Valérie TATTI RBC INVESTOR &
TREASURY SERVICES FRANCE
Julien THERY BNP PARIBAS SECURITIES
SERVICES Fabien ZEBROWSKI CRÉDIT
AGRICOLE TITRES Kamel ZEGGAI BNP
PARIBAS SECURITIES SERVICES

En 2021, le groupe Shareholder Right Directive (SRD2) a poursuivi les travaux menés en 2020 visant à accorder les établissements sur les impacts de la Directive et à définir les pratiques de marché sur les trois process ci-dessous :

Process opérations sur titres

Les travaux de l'année 2021 ont eu pour objectif de :

- Sécuriser la mise en production d'Euroclear ASR Modernization de mars 2021
- Sécuriser la mise en production d'Euroclear pour la mise au format UTC de la market deadline en juin 2021.

À fin 2021, les travaux sont considérés comme finalisés.

Process Identification des actionnaires

Les travaux de 2021 se sont essentiellement portés sur les principes de facturation par les intermédiaires aux prestataires requérant une identification de l'actionnaire pour un émetteur. Le process de facturation entre émetteur et intermédiaire est complexe dans la mesure où le traitement d'une demande d'identification des actionnaires initiée par un émetteur ne peut pas préjuger du nombre d'intermédiaires qui répondront à la demande et avec lesquels une facturation est à mettre en place. De plus, un émetteur ne peut pas dans cette configuration connaître le montant global d'une demande dès son lancement. Ainsi, le groupe a travaillé à la mise en place d'une demande « étalonnage » en 2021 permettant d'estimer le coût d'une demande pour un émetteur et à un process de facturation via les providers permettant aux émetteurs et aux intermédiaires un contact central et unique. Une lettre a été rédigée par le groupe à l'attention des SI Providers. L'envoi doit se finaliser via le conseil de l'AFTI.

Les travaux continuent sur la mise en place d'un meilleur process de facturation.

Le groupe a également publié une pratique rappelant les contrôles de légitimité qui doivent être appliqués à chaque demande lorsque celle-ci ne suit pas le circuit préconisé par l'industrie, c'est-à-dire passant à l'origine par l'issuier CSDR puis via la chaîne des intermédiaires.

Le Groupe a également suivi les premières demandes d'identification des actionnaires qui ont fait ressortir des difficultés pour certains intermédiaires à répondre dans les délais quand les réponses devaient être envoyées à des prestataires non connus. En effet, les besoins en termes de dûs diligents entre prestataires n'ont pas permis de sécuriser les délais de réponse.

Les premières demandes ont également soulevé des questions relatives à RGPD avec le besoin de s'assurer qu'un prestataire ne conservait pas les données reçues (comportant les données aux clients finaux) plus de 12 mois.

Le groupe, sur la base d'un accord des établissements, a également acté de l'arrêt du TPI d'Euroclear en décembre 2021.

Process Assemblées générales

Les travaux de 2021 se sont attachés aux process suivants :

- Gestion des AG françaises non centralisées dans VOTACCESS (annonces et vote).
 - Gestion des confirmations de vote post AG.
 - Gestion des AG étrangères, en dissociant annonces d'AG et vote des instructions, via des interfaces avec Euroclear Group et Broadridge.
 - Création d'une demande de carte d'admission « virtuelle » pour les AG hybrides.
- Afin de permettre la validation des process de manière itérative, le Groupe a examiné quelques thèmes des de bonnes pratiques comme par exemple :
- Modalités de mise à jour des instructions de votes après la record date.
 - Modalités de contrôle de provision en cas de dépassement de provision de votes sur un compte global.
 - Identification des actionnaires (nouvelles normes).
 - Modalités de traitement du split voting
 - Rappel des principes de traitement des votes sur le Nominatif.



ANIMATEUR Pierre COLLADON SOCIETE

GENERALE SECURITIES SERVICES

Richard ROGER SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SECURITIES SERVICES

Olivier BYL DUPUICH EURO SECURITIES

PARTNERS Dominique MARIE BPCE

Martine GUILLET SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SECURITIES SERVICES

RAPPORTEUR

Yann CAPLIEZ AILANCY Fatine CHAFAI

AILANCY Thibaut de LAJUDIE AILANCY

Virginie THOMSEN AILANCY

MEMBRES AFG • AFTI • AIR LIQUIDE • AMF •

ANSA • BANQUE DE FRANCE • BNP PARIBAS

• BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

• BNY MELLON • BOUYGUES • BPCE • BY

MELLON • CACEIS • CACEIS BANK • CACEIS

CORPORATE TRUST • CAISSE DES DÉPÔTS

ET CONSIGNATIONS • CIC • CITI • CM-CIC •

CRÉDIT AGRICOLE TITRES • CRÉDIT MUTUEL

• DEUTSCHE BANK • EURO SECURITIES

PARTNERS • EUROCLEAR • EUROCLEAR

FRANCE • EURONEXT • HSBC CONTINENTAL

EUROPE • LA BANQUE POSTALE • NATIXIS

• OCBF • ODDO BHF • PROCAPITAL • RBC

INVESTOR & TREASURY SERVICES FRANCE

• ROTHSCHILD MARTIN MAUREL • SLIB •

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE • SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SECURITIES SERVICES • STATE STREET BANK

INTERNATIONAL GMBH



MEMBRES

- › 4TPM
- › ADAMANTIA
- › AILANCY
- › AIR LIQUIDE S.A.
- › ALLIANZ BANQUE
- › AMAFI
- › AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
- › BANQUE DE FRANCE
- › BANQUE DELUBAC & Cie
- › BANQUE HOTTINGUER
- › BANQUE NEUFLIZE OBC
- › BANQUE PALATINE
- › BANQUE RICHELIEU FRANCE
- › BNP PARIBAS
- › BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- › BOUYGUES
- › BPCE
- › CABINET SQUARE
- › CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
- › CHAPPUIS HALDER & CO
- › CITIBANK EUROPE PLC - FRENCH BRANCH
- › CLEARSTREAM BANKING
- › COGNIZANT CONSULTING
- › CREDIT FONCIER
- › CREDIT MUTUEL ARKEA
- › CREDIT MUTUEL TITRES
- › DELOITTE CONSEIL
- › DEUTSCHE BANK AG
- › EDMOND de ROTHSCHILD(France)
- › ERNST & YOUNG SERVICES France
- › EURALIA
- › EUROCLEAR FRANCE
- › EURONEXT PARIS S.A.
- › EUROPEAN FUND ADMINISTRATION FRANCE
- › EXANE
- › FAIRMAN CONSULTING
- › FIRST FINANCE SAS
- › GIDE LOYRETTE NOUEL AARPI
- › GRESHAM BANQUE
- › GROUPE CREDIT AGRICOLE
- › GROUPE SMA - INVESTIMO
- › HSBC CONTINENTAL EUROPE
- › ID2S
- › IZNES
- › JPMORGAN SECURITIES PLC
- › LA BANQUE POSTALE
- › LAZARD FRERES BANQUE
- › LCH.CLEARNET SA
- › LIPTON FIT
- › LIQUIDSHARE
- › NATIXIS SA
- › NEXTRAINING
- › OCBF
- › ODDO BHF
- › ONEPOINT
- › PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT - FR03
- › PROCAPITAL
- › RBC Investor Services Bank France SA
- › REGULATION PARTNERS
- › ROTHSCHILD MARTIN MAUREL
- › SIX FINANCIAL INFORMATION
- › SLIB
- › SOCIETE GENERALE
- › STATE STREET BANK INTERNATIONAL GmbH, Paris Branch
- › SWIFT France SAS
- › SWISSLIFE BANQUE PRIVEE
- › THE BANK OF NEW YORK MELLON SA/NV
- › UBS SECURITIES FRANCE SA

MEMBRES ASSOCIÉS 2019

- › ICMA
- › IUT LUMIERE LYON 2
- › PARIS EUROPLACE
- › PARIS SCHOOL OF BUSINESS
- › UNIVERSITE DE CAEN-NORMANDIE
- › UNIVERSITE DE CERGY-PONTOISE
- › UNIVERSITE LUMIERE LYON 2
- › UNIVERSITE PARIS NANTERRE

GLOSSAIRE

ACPR

Autorité de contrôle prudentiel et de régulation

ACI-AFTB

Association du Forex et des Trésoriers de Banque

ADL

Anti Dilution Levy

AFEP

Association Française des Entreprises Privées

AFG

Association Française de la Gestion financière

AFME

Association for Financial Markets in Europe

AFTI

Association Française des Professionnels des Titres

AG

Assemblée Générale

AIFM

Alternative Investment Fund Managers

AIFMD

Alternative Investment Fund Managers Directive

AMAFI

Association française des marchés financiers

AMF

Autorité des Marchés Financiers

AMI-PAY

Advisory groups on market infrastructures

AMI-SeCo

Advisory Group on Market Infrastructures for Securities and Collateral

AML FDS

AML LTA

ANSA

Association Nationale des Sociétés par Actions

API

Interface de programme d'application

ASPIM

Association Française des Sociétés de Placement Immobilier

BCE

Banque Centrale Européenne

BOFiP

Bulletin Officiel des Finances Publiques

BRN

Bordereau de Références Nominatives

C3P

Comité de Planification des Projets de Place

CAJWG

Corporate Action Joint Working Group

CAST FRAMEWORK

Enables the creation of an integrated financial ecosystem across Blockchain-native and legacy systems

CBDF

Cross-Border Distribution of collective investment Funds

CCP Recovery & Resolution

CCPs

Central Counterparties

CEG

Corporate Event Group

CFONB

Comité français d'organisation et de normalisation bancaires

CLUB PGD

COSSIOM

Market Data Information Systems and Services Committee for Market Operators

CSD

Central Securities Depository - Dépositaire Central

CSDR

Central Securities Depositories Regulation

DAC6

Directive 2018/822 du Conseil du 25 mai 2018 relative à l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal

DASTRA

Logiciel RGPD simple

DDADUE

Loi : Adaptation au droit européen dans le domaine des transports et de l'environnement

DEEP

Dispositif Electronique d'Enregistrement Partagé

DGFIP

Direction générale des finances publiques

DIC

Document court qui communique aux investisseurs les informations essentielles sur un produit, sa nature et ses caractéristiques principales

DIMCG

Debt Issuance Market Contact Group

DISCLOSURE

Règlement DISCLOSURE

DLT

Distributed Ledger Technology

E2SWG

Licence derived data

EACB

European Association of Co-operative Banks

EACH

European Association of CCP Clearing Houses

ECMS

European Collateral Management System

EET

EMIR

European Market Infrastructure Regulation

ESAP

European single access point

ESG

Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

ESMA (AEMF)

European Securities and Markets Authority - Autorité Européenne des Marchés Financiers

ETDF

European Trustee and Depository Forum

FCD

Financial Collateral Directive

FINDATEX

Plateforme de diffusion des templates. Elle remplace l'EWG (European Working Group).

FIVG

Fonds d'investissement à vocation générale

FMT

Financial Market Trends

GEA

Groupe Experts Assemblée Générale

GEO

Groupe Experts OST

GLF

Groupe de Liaison France (groupe transversal de l'AFTI)

GLF CSDR

Groupe de Liaison France dédié au règlement CSD
Green NeuCP

Negotiable EUropean Commercial Paper

HCJP

Haut Comité juridique de la Place financière de Paris

HDD

Harmonisation des Dates de Distribution

HDR

Harmonisation des Dates de Réorganisations

JWGGM

Joint Working Group on General Meeting Group

LCB-FT

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

MATIF

Marché à Terme des Instruments Financiers

MEDEF

Mouvements des Entreprises de France

MiCA

Projet de règlement européen relatif aux marchés de crypto-actifs

MIG

Market Implementation Group

MMFR

Money Market Funds Regulation

MOC

Marché Obligataires et Collatéral

NEU CP

Negotiable EUropean Commercial Paper

NeuCP ESG

Emissions de titres négociables à court et moyen terme et remplissant les critères ESG

NSG

National Stakeholder Group

OCDE

Organisation de Coopération et de Développement Economique

ODM

Ordre de mouvement

OPC

Organisme de Placement Collectif

OPCVM

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

OST

Opérations Sur Titres

OT

Organisme de Titrisation

PACTE

Loi relative à la croissance et la transformation des entreprises

PEA

Plan d'Épargne en Actions

PoS

Blockchain fonctionnant sur la base d'un consensus par preuve d'enjeu.

PRIIPS

Package Retail and Insurance-based Investment Products

PSAN

Prestataire de services sur actifs numériques

RGAMF

Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

RGPD

Règlement Général sur la Protection des Données

RTS

Regulatory Technical Standard

SBI

Sociétés de Bourse Intermédiaires

SFDR

Sustainable Finance Disclosure Regulation

SFTR

Securities Financing Transactions Regulation

SLIB

SLIB est un Editeur de logiciels

SRDII

Shareholders Rights Directive II ou Shareholders' Rights Directive 2
SWING PRICING. Consiste à ajuster la valeur liquidative quelque que soit le montant net des flux de souscriptions/rachats

T2S

Target 2 Securities

TCC

Teneurs de comptes-conservateurs

TCS

Tata Consultancy Services

TDR

Teneur de registre

TPI

Titre au Porteur Identifiable

TTF

Taxe sur les transactions financières

UCITS

Undertakings for Collective Investment of Transferable Securities

UTC

Temps universel coordonné
Votaccess®

Plateforme digitale de vote électronique crossborder*

VPC

Vote par correspondance



Ce rapport annuel a été réalisé par le groupe Communication de l'AFTI, sous la responsabilité de Pierre JOND.

• Mise en page : Café Noir (Rambouillet) • Photos : Thomas Léaud et Aaricia Varanda • Impression : FBF



Association Française des Professionnels des Titres
36, rue Taitbout - 75009 PARIS
Tél. : 01.48.00.52.01
www.afti.asso.fr

